

# ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / MAI 2014 / N°429

## Dossier Et la paix perdit la guerre...

Quarante ans  
après les œillets

La phase à chaud  
des ouvriers du froid



Un crime allemand qui a indigné la conscience humaine  
**L'ASSASSINAT DE MISS EDITH CAVELL**

**3 Éditorial**

**D'un massacre à un génocide en passant par une extermination...**  
Par Éliane Deproost

**4 Droit de suite****6 Libres ensemble**

**6 Migration: ces boulets d'Européens.** Qui visent en réalité les expulsions d'Européens hors de pays membres de l'Union ? Olivier Bailly tente d'y répondre.

**9 La phase à chaud des ouvriers du froid.** Après les plans sociaux dans le bassin sidérurgique liégeois, que deviennent les ouvriers licenciés ? Enquête de Mélanie Noiret.

**14 «Data retention», nouveau mal européen ?** La Cours européenne de Justice a invalidé les projets de conservation de données personnelles envisagés sous prétexte de lutter contre le terrorisme. Explications par Sophie Rohonyi.

**16 De quels droits se permet la police ?** Olivier Bailly revient sur le livre de Mathieu Beys, «Quels droits face à la police ?». Pour ne plus se laisser fouiller idiot.

**18 International****20 Fado pour des œillets flétris**

Qu'elle était belle, la Révolution des œillets ! Quarante ans plus tard, qu'en reste-t-il ? Patrice Lestrohan rouvre ce dossier.

**24 Diplomatie vaticane.** Pascal Martin nous rappelle quelques réalités historiques qui ont donné au Vatican une puissance dont aucun autre groupe d'opinion ne peut se prévaloir. Inquiétant !

**27 La nouvelle Constitution tunisienne, entre modernité et tradition.** Depuis Tunis, Faouzia

Farida Charfi nous brosse le tableau d'une Constitution tunisienne qui promet bien des espérances.

**30 Dossier. Et la paix perdit la guerre**

Ils et elles sont Belges, ou Français proches de la Belgique. Pacifistes, ils se sont opposés aux déclenchement de la Grande Guerre dès qu'ils en ont vu survenir le spectre. En vain.

**62 Entretien**

Jean Sloover a rencontré le philosophe André Comte-Sponville.

**66 Chronique****Derrière le crayon, la vigilance**

Par Jack Kéguenne

**68 Espace de brièvetés****70 Arts****72 Les petites guerrières de Prune Nourry.**

Patrice Lestrohan a visité pour nous cette étonnante exposition montée à Paris.

**75 La fête des voisins.** Vos voisins sont des Indiens ! Non ? Si, répond Frédéric Vandecasserie.

**76 Jean Giono : la lutte désarmée d'un poilu pacifiste.** Les avions militaires s'envolent (toujours), les «Écrits pacifistes» restent. Extraits et commentaires par Amélie Dogot.

**80 Coup de pholie****Iphigénie, Tolstoï et Poutine**

Par Xavier De Schutter

**Édito /** Par Éliane Deproost, secrétaire générale du CAL

# D'un massacre à un génocide en passant par une extermination...

L'époque est à l'évocation de la Grande Guerre (y en a-t-il eu de petites ?), du génocide des Tutsi, des réurgences d'extrême droite qui se multiplient en Europe avec leur cohorte d'antisémitisme, de xénophobie, etc.

Les programmes TV et journaux regorgent de reportages historiques, d'images sans cesse renouvelées d'une maison trouée de tirs d'obus. De témoignages tous plus poignants les uns que les autres de la perte d'un père, d'un conjoint, d'un frère. Mais l'on évoque davantage les 22 soldats tués (un seul, c'est déjà trop) que les 800 000 Rwandais décimés à la machette.

Qu'est-ce que cela dit aux jeunes, enfants ou adolescents ? Pour eux, l'histoire à l'école se résume souvent à du «par cœur» plus ou moins digéré. S'ils ont la chance d'avoir un enseignant passionné qui montre des films, raconte des sagas, peut-être tel ou tel épisode de l'histoire fera-t-il sens. Mais trop souvent, ce pan de l'histoire de l'humanité se résume à une carte de géographie et quelques dates. Au nombre de cadavres aussi.

Rares sont ceux qui perçoivent les causes de tel ou tel conflit et ses conséquences dans la vie quotidienne des peuples. Souvenons-nous du feuilleton *Holocauste* qui avait fait découvrir l'horreur des camps de concentration et d'extermination à des générations d'Allemands dont les pères s'étaient tus. Entre Hiroshima, le Rwanda, Auschwitz, où placer la relativité, le sens de l'histoire, la compréhension de la barbarie humaine ?

Et l'on parle de devoir de mémoire, de travail de mémoire... quand des initiatives comme celle des Territoires de la Mémoire donnent sens, corps et émotion, on avance d'un pas. Mais c'est rare !

Nous formulons l'hypothèse que nos sociétés qui occultent les légitimes agressivités vécues ou ressenties, qui punissent lorsque deux enfants se disputent à la récré, enfouissent des pulsions meurtrières bien plus graves qui risquent de trouver place dans l'histoire des nations. Laissons s'exprimer –dans des mesures acceptables– les colères, les rages, les sentiments d'injustice et peut-être, peut-être y aura-t-il moins de guerres ou... moins de soldats !

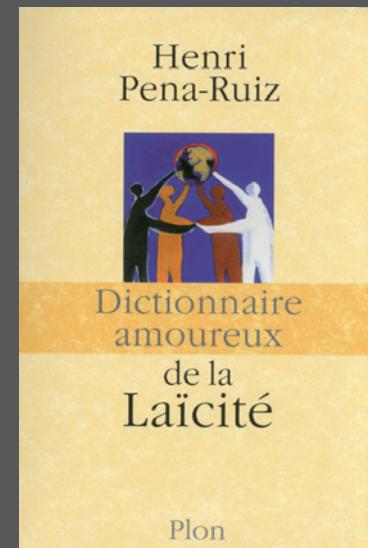
## Libre tanceur

Henri Pena-Ruiz, écrivain et maître de conférences à Sciences-Po, publie un *Dictionnaire amoureux de la Laïcité* (Plon). Efficace et inspiré.

Par Assez de cette laïcité bélante qui masque mal votre nostalgie d'une France d'avant, d'une France de l'entre-soi. Vous sentez le rance et votre Laïcité, avec un grand «L», comme il se doit, n'est qu'une façon de masquer votre malaise face à la diversité de cette société. Vous voilà tout doucement devenus racistes, islamophobes peut-être, vous ne l'assumez pas, alors vous voilà laïcs (sic), voire laïcards, etc. Efficace paravent. On est prié de s'incliner, la laïcité, c'est fort comme les saintes huiles, et pourquoi donc, et au nom de quoi ?

C'est à cet argument qui monte en puissance que le *Dictionnaire amoureux* d'Henri Pena-Ruiz répond, avec flamme et conviction. Avant d'être vécue par certains comme un carcan, la laïcité fut, et demeure sans doute, le plus formidable outil d'émancipation de l'homme jamais conçu par l'homme lui-même. Une protection, d'abord, pour celui qui pense différemment, rappelle Pena-Ruiz, convoquant Hugo à la barre, rendant hommage à Voltaire. Un siècle après les supplices de Calas et du chevalier de La Barre, Victor Hugo s'émeut encore de cette violence envers le huguenot ou le libre-penseur.

L'Ancien Régime a scellé l'alliance du trône et de l'autel, «pour le pire et pour le pire», rappelle l'auteur. Le déviant n'a le choix qu'entre la reddition et le massacre. Le chevalier de La Barre eut le genou fracassé, puis le poing coupé, la langue arrachée à la tenaille, puis, délivrance, la tête tranchée. A-t-il, comme on l'en a accusé, chanté une chanson de corps de garde devant un crucifix tombé à terre ? Plus de deux siècles après les faits, on ne le sait toujours pas.



*«La tragédie qu'a été le “meurtre légal” du chevalier permet de fournir une réponse à la question récurrente en ces temps de résurgence du fanatisme religieux : à quoi permet d'échapper la laïcité?»*, écrit Pena-Ruiz.

La liberté de conscience est une chimère si l'enseignement ne prend pas ses distances face à la question religieuse. Hugo, encore, écrit les pages les plus fortes sur le sujet dans *Le droit et la loi*: «L'enseignement (par les religieux) inocule aux jeunes intelligences la vieillesse des préjugés ; il ôte à l'enfant l'aube et lui donne la nuit, et il aboutit à une telle plénitude du passé que l'âme y est comme noyée, y devient on ne sait quelle éponge des ténèbres, et ne peut plus admettre l'avenir.»

Pena-Ruiz plonge le fer dans les sujets et les combats qui agitent la France. Peut-on, doit-on, au nom de traditions ancestrales, tolérer des pratiques particulières, en estimant que le temps aplanira les difficultés ? La règle peut-elle souffrir quelques accommodements ? La réponse est non.

Dans son article consacré à l'excision, l'auteur rappelle que la laïcité, plaçant une loi commune fondée sur les droits humains au-dessus de tout particularisme religieux ou coutumier, fournit un levier d'émancipation aux victimes de cette oppression religieuse ou coutumiére. Et Pena-Ruiz le combattant d'enfoncer le clou : «L'invocation compassionnelle d'un respect abstrait de tous les traits dits culturels d'un groupe devient dans ce contexte une complacéité objective avec l'oppression.»

Calmement, presque froidement, d'une plume cette fois détachée, tout est dit.

Anne-Sophie Mercier  
Journaliste<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Repris du *Canard Enchaîné* (2 avril 2014), avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

## Pour ne jamais oublier...

**Près de deux mille personnes défilant aux flambeaux dans la rue de la Régence à Bruxelles pour célébrer les 20 ans du génocide des Tutsi : l'image symbolique était forte le 7 avril dernier, et le CAL y a modestement pris sa part à l'invitation de l'association Ibuka.**

Dans un climat de fraternisation bon enfant, les marcheurs ont su protéger jusqu'au bout leurs torches d'un traître vent du nord-ouest et qui allait apporter, à peine la marche terminée, une pluie torrentielle comme on en voit en Afrique centrale. Facétieuse météo...

Les célébrations plus officielles se sont déroulées ensuite dans l'auditoire Henri La Fontaine de l'ULB, en présence d'une belle délégation de la diaspora rwandaise. Chants et discours se succédaient dans un climat d'émotion contenue, de dignité et de solennité propre aux grandes douleurs. Dans l'assistance, de nombreux jeunes, dont beaucoup sont nés après les événements de 1994. Contents d'être là, de recevoir le flambeau du souvenir et de la transmission afin que réconciliation ne rime jamais avec oubli. (yk)



© IBUKA Mémoire et Justice -Aimable Karirima

# Migration : ces boulets d'Européens

Si les ressortissants européens sont en Belgique depuis moins de cinq ans, qu'ils prennent garde. Recourir à l'aide sociale peut leur coûter leur place de résidents, parce qu'ils sont identifiés comme une «charge déraisonnable» pour la sécurité sociale. La délation n'est pas organisée : elle est informatisée.

Par Olivier Bailly  
Journaliste

Européens désargentés, circulez ! L'an passé, 2 712 Européens ont reçu un ordre de quitter le territoire. En 2012, l'Office des étrangers (OE) a mis fin au séjour de 1 918 citoyens européens<sup>1</sup>. Ces chiffres représentent une sérieuse inflation par rapport à 2011 où ils n'étaient «que» 940 dans pareille situation. Sans même parler de l'année précédente (2010) où «seuls» 343 Européens avaient été invités à plier bagage.

Cette mesure d'expulsion trouve sa source dans une directive européenne datant de 2004. La directive permet d'exclure tout Européen présent depuis moins de cinq ans sur le sol belge et qui représenterait une charge déraisonnable pour le système de sécurité sociale. Pourquoi une soudaine augmentation des expulsés à l'entrée des années 2010 ? Le timing suscite plusieurs interprétations. Pour les uns, la cible visée était les Roms. Pour d'autres, la mesure a été activée pour contrer l'arrivée des Européens du Sud fuyant la crise économique. Moins politique et plus

prosaïque, le rapport de l'OE 2012 explique cette hausse «*d'une part, par un meilleur suivi des dossiers et, d'autre part, par un échange d'informations entre les différents services concernés.*»

## Vos données circulent

«*Échange d'informations*» ? C'est le moins que l'on puisse dire. Le SPP Intégration sociale et l'Office des étrangers échangent des données concernant des citoyens qui bénéficient du revenu d'intégration et qui constituent une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale. Prénom et nom, nationalité, numéro d'identification de la sécurité sociale, l'aide sociale reçue, les montants et la période sont systématiquement communiqués par la Banque carrefour de la Sécurité sociale à l'OE. Ces deux organismes sont sous l'autorité de Maggie De Block. Il ne faut cependant pas imputer l'impulsion de cette politique à la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration. Elle n'est en place que depuis décembre 2011, soit



© DR Pour d'aucuns, ces mesures visent une population bien précise...

six mois après que l'échange des données eut été validé (juin 2011).

Mis parfois sur la sellette, ce ne sont pas les CPAS qui transmettent ces informations. Au contraire, ils ont dû s'adapter à l'application de la directive européenne en faisant prendre conscience aux bénéficiaires européens que leur demande d'aide pouvait signifier... leur expulsion. Selon Zoé Genot, députée fédérale Écolo, «*au départ, les CPAS n'avertissaient pas les Européens parce qu'ils ne savaient pas que cette directive de 2004 serait appliquée. Ils ne le font que quand un risque réel apparaît.*»

L'OE doit évaluer le caractère de la charge déraisonnable en identifiant le caractère temporaire ou non de la difficulté, la durée du séjour, la situation personnelle. Le traitement des dossiers fait cependant craindre une politique de séjour basée avant tout sur une gestion de bases de données croisées. Ainsi, les

CPAS étant subventionnés pour les emplois «Article 60», ceux-ci sont encodés dans la BCSS comme des bénéficiaires du CPAS. Et tant pis si l'article 60 a pour objectif de réintégrer le travailleur dans le régime de la sécurité sociale et de le réinsérer dans le processus du travail. Cet objectif ne concerne visiblement pas les Européens.

Si le dossier d'un Européen présent moins de cinq ans sur le sol belge et avec trois mois d'aide social sera systématiquement ouvert, cela ne signifie pas qu'il sera automatiquement expulsé.

«*L'Office des étrangers regarde chaque dossier individuellement*», explique Els Cleemput, porte-parole de Maggie De Block. «*Il n'y a pas de retrait automatique. La durée du séjour, l'âge, la santé, la situation familiale sont pris en compte.*» Ce travail se déroule avant tout sans l'intéressé mais «*si l'Office des étrangers ne sait pas déci-*

<sup>1</sup> Auxquels il faut ajouter 489 retraits de séjour pour fraude.

*der par manque d'infos, on sollicite la personne.»*

Et d'ajouter: «*Quand il y a eu une décision, les gens vont en appel et 42% d'entre eux apportent de nouvelles informations qui leur permettent de rester.*» Selon la porte-parole, ce chiffre démontre que les personnes n'informent pas la commune de leurs changements de vie (un nouveau contrat, etc.). Une autre lecture serait de considérer que la majorité des décisions sont prises sans un seul contact avec le principal concerné.

#### Et les chômeurs?

Si les bénéficiaires du CPAS sont dans le collimateur de l'OE, qu'en est-il pour les chômeurs? À une question parlementaire, Maggie de Block répondait que «*l'Office des étrangers n'effectue pas de contrôle systématique des citoyens européens qui ont introduit une demande d'allocations auprès de l'ONEM.*»

C'est une manière très personnelle d'appréhender le mot «systématique». Le 7 mai 2013, un nouvel accord entre la BCSS et l'OE permet à ce dernier de recevoir tous les trois mois «*des données à caractère personnel relatives aux citoyens de l'Union européenne et aux ressortissants suisses, islandais ou norvégiens inscrits au registre des étrangers qui sont au chômage pendant six mois consécutifs et qui ont travaillé pendant moins de douze mois avant cette période de chômage de six mois consécutifs.*» Dominique Ernould, porte-parole de l'OE, confirme que dans ces condi-

tions, le dossier de ces chômeurs est automatiquement réexaminé. Alors, systématique ou non? Selon Zoé Genot, «*pour les chômeurs, on doit tenir compte de la recherche d'emploi. L'Office des étrangers examine les cas des personnes mais ne les rencontre pas. L'ONEM peut féliciter quelqu'un pour une recherche brillante et l'Office des étrangers peut juger cette même recherche insuffisante...*»

### À moins de postuler pour la vision utopiste d'un accueil ouvert pour tous, le débat de cette politique pose la question de l'accès à notre aide sociale.

En Europe, certains systèmes sont plus favorables que d'autres et ouvrent plus rapidement des droits. Sans homogénéisation de ces aides, la Belgique doit s'interroger: quelle sécurité sociale pour qui? Une personne sans cotisations préalables peut-elle bénéficier de l'aide? Si oui, à quelles conditions?

À moins de postuler pour la vision utopiste d'un accueil ouvert pour tous, le débat de cette politique pose la question de l'accès à notre aide sociale. Et la question de la «charge déraisonnable» mérite mieux qu'un croisement de bases de données. ♦

# La phase à chaud des ouvriers du froid

À chaud et à froid, la sidérurgie liégeoise connaît pour le moment moins de hauts que de bas. Entre les annonces répétées de fermeture, les mouvements de grève et les longues périodes de négociations, se sont dessinées des pistes de solution plus ou moins pérennes, ou comment ne pas laisser tomber et lâcher 1 500 sidérurgistes dans la nature.

Par Mélanie Noiret  
Journaliste

Au début de l'année 2013, sous couvert d'une diminution trop importante de la demande et pour assurer sa rentabilité, ArcelorMittal annonçait la fermeture définitive de sept sites de la phase à froid sur douze, ne conservant que

cinq lignes considérées comme stratégiques. Une fermeture qui touchait environ 1 500 ouvriers. Un véritable drame social qui ponctuait celui des 800 emplois déjà supprimés lors de la fermeture de la phase à chaud en



© Arnoldius

Voie de garage...



© John Thys/AFP

*Quand les artistes prêtent main forte aux syndicats, les hauts-fourneaux se rallument...*

2011. Une décision surprenante par son ampleur et qui, pour beaucoup, sous-entendait à terme une fermeture totale du bassin sidérurgique liégeois malgré les dénégations du géant Arcelor. Dès l'entrée dans la phase 1 de la loi Renault, les syndicats, la Région wallonne et la direction d'ArcelorMittal se sont attachés à trouver des solutions et des alternatives. Aujourd'hui, à l'heure d'écrire cet article, elles sont à peine en train de se mettre en place, avec plus ou moins de mal et de cafouillages mais quand bien même, avec la ferme intention de réduire la casse.

### Les solutions

Que ce soit pour les syndicats, la direction d'ArcelorMittal et la Région wallonne, l'année 2013 fut marquée du

sceau de l'imagination pour élaborer des stratégies limitant autant que possible un drame social. «*On a joué sur tous les leviers*», confirme David Camerini, président de la délégation CSC. Après de nombreuses et âpres négociations, plusieurs solutions ont été trouvées, voire créées de toutes pièces, pour recaser les travailleurs en rade. La catastrophe, si elle n'est pas totalement évitée, est au moins jugulée pour un temps.

Tout d'abord, avec 1 100 ouvriers n'ayant d'autre choix que de partir en prépension, celle-ci étant rendue obligatoire à 52 ans et demi, c'est autant de licenciements évités et donc «*un moindre mal*», commente Jean-Luc Rader, secrétaire régional FGTB-Métal. Quelques départs volontaires

plus loin, restent cependant plusieurs centaines de travailleurs à répartir entre les nouvelles structures créées pour la circonstance.

Ainsi, pour faire front à la volonté initiale d'ArcelorMittal d'externaliser différentes lignes de production, a été constituée, sur base des négociations sociales, une nouvelle filiale, Arjemo, avec une participation financière à égalité de parts entre la Région wallonne et ArcelorMittal. Basée à Tilleur sur le site de Ferblatil, celle filiale d'emballage a engagé au prix du marché 137 des travailleurs licenciés. «*Prix du marché*» signifiant un salaire moindre que celui dont ils bénéficiaient au sein d'Arcelor, ces ouvriers profitent cependant d'une garantie salariale. En clair, la différence de salaire est simplement comblée par Arcelor.

**« Je forme des gens et quand tout roulera, je serai dehors et je ne sais pas où j'irai. Je travaille pour organiser le système qui va me faire virer. »**

Deux cents autres sidérurgistes sont pris en charge, eux, par UDIL.GE. UDIL pour Union pour la défense de l'industrie liégeoise et GE pour Groupeement d'entreprises. Ces ouvriers, occupant des postes clés et sélectionnés

selon leur spécialité, sont versés dans ce pôle de compétences mis en place par la Région wallonne. Il s'agit d'un groupement d'employeurs, Arcelor compris, qui s'engagent, en fonction de leurs besoins ponctuels, à faire appel en priorité à ce contingent de travailleurs et cela pendant deux ans, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014. Cette organisation permet à ces ouvriers licenciés de prolonger leur activité professionnelle avec toujours cette garantie de gagner leur salaire d'Arcelor (ici, c'est la Région wallonne qui paie la différence) et de profiter de formations. Malgré tout, au bout de ces deux années, s'ils n'ont pas trouvé un autre emploi fixe, c'est direction le chômage.

Un autre pôle est également en cours de création. Toute fermeture exigeant démantèlement, il est prévu de constituer une société chargée d'abattre et d'assainir les lieux pour les remettre à disposition. Pour ce faire, il faut des bras et des outils, d'où la nécessité de faire intervenir des sociétés spécialisées, de préférence locales, qui accepteraient de faire travailler 75 des ouvriers licenciés.

En fin de compte, ils sont 70 à ne pas être inclus dans ces nouvelles structures. Mais un licenciement est toujours un licenciement de trop. Leur sont destinées les cellules pour l'emploi et de reconversion pendant 3 ou 6 mois selon leur ancienneté, et ensuite le chômage pur et simple.

### Coke en choc

Malgré tous ces efforts et ces nouveaux aménagements, au moins provisoire-

ment rassurants, le choc émotionnel est néanmoins toujours bien présent. Selon Jean-Luc Rader, «à la base, la majorité des travailleurs étaient très contents du plan social négocié mais c'est parce qu'ils s'imaginaient tous faire partie des 945 qui resteraient au sein d'Arcelor. La déconvenue fut forte pour un très grand nombre lorsque les noms sont tombés en décembre dernier». Pour David Camerini, il n'est pas encore question de crier victoire: «L'encre n'est pas encore sèche que tout est déjà remis en cause.» Un manque de confiance qui trouve également sa source dans les événements de début mars, quand Arcelor a engagé des intérimaires pour pallier un manque d'effectifs. Un affront tellement énorme qu'il a motivé les ouvriers à cesser le travail. Tous les syndicalistes sont d'accord pour souligner qu'ils avaient prévenu de l'impossibilité de faire tourner les lignes avec 945 travailleurs. «Ils ont été trop vite, et maintenant, ils sont obligés de faire revenir aussi des personnes licenciées et des prépensionnés pour pallier le manque d'effectifs. Imaginez le dégoût du travailleur qui est licencié un jour et à qui on demande de revenir "encore un peu". C'est ridicule», énonce Jean-Luc Lallement, vice-président de la délégation FGTB.

Quant aux travailleurs mêmes, ils avouent plutôt suivre le mouvement.

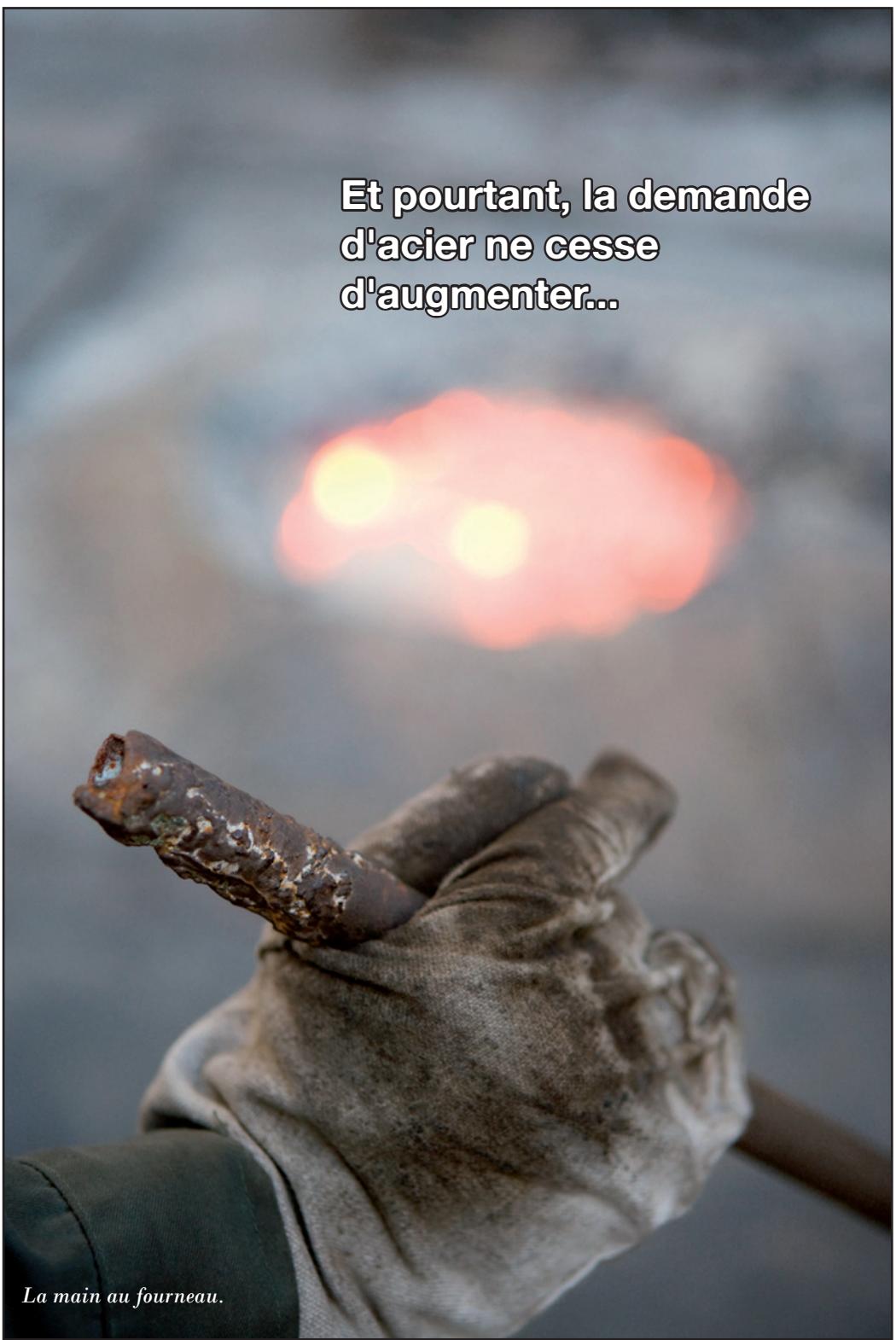
F., qui travaillait pour Arcelor depuis plus de 20 ans, estime qu'ils n'ont tout simplement pas le choix: «Ce n'est de toute façon pas négociable. Je prends ce qu'il y a à prendre. Pour le moment, je suis dans la filiale, puis je vais intégrer le pôle de compétences.

*Les personnes qui gèrent UDIL semblent très correctes. Je sais donc que j'ai une bouée de secours encore pendant au moins deux ans mais les structures ont besoin de temps pour se mettre en place, on commence à peine à y voir clair. On a été jeté comme des chiens galeux mais je suis content du travail des syndicats, très présents et qui sont parvenus à sauver quelques meubles. Je suis content d'avoir encore une chance.»*

D., lui, est plus pessimiste: «Je ne sais pas encore à quel moment je vais devoir partir du poste que j'occupe. En gros, pour le moment, je prends et je gère tous les problèmes, et il y en a beaucoup, dus à la nouvelle organisation du poste. Je forme des gens et quand tout roulera, je serai dehors et je ne sais pas où j'irai, peut-être dans Arjemo. Je travaille pour organiser le système qui va me faire virer. Je ne peux pas faire mon travail correctement, je suis angoissé, je ne sais pas pourquoi on me vire. On doit se tenir à carreau sinon on risque de ne pas avoir les meilleures places puisque c'est la direction qui détermine qui va où. La semaine passée, j'étais malade mais je n'ai pas osé m'absenter.»

P. est intégré dans Arjemo: «On va voir comment cela va se passer, on va devoir apprendre tous les postes de la nouvelle filiale. Je suis ici mais demain, on peut m'envoyer ailleurs. Je n'ai pas encore vu un seul document qui certifierait quelque chose mais ce n'est peut-être pas plus mal. Tant que je n'ai pas de nouveau contrat, je conserve les avantages du précédent.»

© Photoalto/james Hardy



# « Data retention », nouveau mal européen ?

« Un peuple qui est prêt à renoncer à sa liberté pour se sentir en sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre », avertissait de son temps Thomas Jefferson. Pourtant, le 30 juillet dernier, le Parlement belge adoptait à la hâte une loi transposant une directive européenne sur la rétention des données privées. Une obligation sur laquelle revient aujourd'hui la Cour de justice de l'Union européenne.

Par Sophie Rohonyi  
Centre d'Action Laïque

Voici un an que le Centre d'Action Laïque a pris connaissance du projet de loi transposant la directive « Data retention ». Ce texte tend à harmoniser les dispositions des États membres sur la conservation de certaines données traitées par les fournisseurs de services de communications électroniques. L'objectif ? Prévenir et poursuivre des infractions graves comme celles liées à la criminalité organisée et au terrorisme. À ces fins, la directive prévoit que les fournisseurs conservent toutes les données relatives à leurs utilisateurs, le moment, le lieu, la durée, l'ampleur et la modalité d'une conversation téléphonique, d'un SMS ou d'un e-mail mais pas leur contenu, du moins nous l'assure-t-on...

## Et la présomption d'innocence ?

Inquiet face au manque de garanties entourant les droits et libertés individuelles, le CAL a interpellé nos politiques en leur demandant d'attendre l'arrêt de la Cour de justice appelée à se prononcer sur la validité de la directive<sup>1</sup>. Qu'à cela

ne tienne, la loi est passée comme une lettre à la poste, par un vote survenu moins d'un mois après son dépôt au Parlement, sans la moindre audition. Les critiques n'étaient pourtant pas tendres, à commencer par le renversement du principe de la présomption d'innocence. Par une telle collecte de données généralisées, les citoyens devenaient en effet des délinquants potentiels dont il convient de conserver préventivement un maximum de données.

Quant aux mineurs, grands consommateurs de nouvelles technologies, leur situation n'était absolument pas prise en compte, puisque la conservation des données à caractère personnel ne prévoyait pas de régime particulier en fonction de l'âge de l'utilisateur. N'étaient guère plus gâtés les journalistes et titulaires de professions libérales (avocats, notaires, médecins...), pourtant protégés par le secret des sources journalistiques et le secret professionnel. Le flou demeurait également quant aux autorités nationales compétentes pour consul-

ter les données conservées et, surtout, moyennant quelles conditions.

## Ingérence grave

Les revendications de la société civile étaient donc claires: d'une part, préciser quelles données peuvent être conservées, par quels acteurs et pour quelle durée, quelles personnes auront accès à ces données et à quelles conditions et d'autre part, prévoir des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas d'utilisation abusive des données. Face à de telles critiques, la Cour de Justice de l'Union européenne a été saisie par les Cours constitutionnelles irlandaise et autrichienne en vue de se prononcer sur la validité de la directive et, par conséquent, des dispositions nationales qui la transposent. L'arrêt de ce 8 avril est implacable<sup>2</sup>: la directive sur la conservation des données est invalidée et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, la conservation des données et leur accès impliquent une ingérence particulièrement grave dans les droits au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel.

Deuxièmement, si l'objectif poursuivi par la directive est d'intérêt général, il n'autorise pas pour autant une disproportion entre cet objectif et la mesure adoptée qui doit être limitée au strict nécessaire. En l'espèce, la Cour confirme nos craintes en ce que la directive couvre de manière généralisée l'ensemble des individus, des moyens de communication électronique et des données relatives au trafic. Sont également critiquées la durée de conservation excessive et sans



La Cour européenne de Justice a tranché: les données ne seront pas conservées... pour l'instant.

distinction selon les personnes concernées et l'utilité éventuelle des données par rapport à l'objectif poursuivi, de même que le flou entourant l'accès et l'utilisation des données, ouvrant la porte aux utilisations abusives et illicites de ces données.

On le voit, les objections soulevées par la Cour de justice sont identiques à celles énoncées par la société civile belge un an plus tôt, objections qui n'avaient pu trouver écho auprès de nos élus. Voici donc un arrêt qui obligera notre Parlement nouvelle mouture à revoir sa copie. Il en va du respect, ni plus ni moins, de nos libertés. Car après tout, « *le prix de la liberté, c'est la vigilance éternelle.* »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Le projet de loi fit notamment l'objet d'un débat « Midi PIL » le 12 juin 2013.

28 avril 2014,  
Digital Rights  
Ireland et Seit-  
linger e.a. Affaire  
C-293/12 (Affaires  
jointes C-293-12,  
C-594/12).

3 Thomas Jeffer-  
son.

# De quels droits se permet la police ?

Véritable manuel à ne pas se laisser fouiller, arrêter ou convoquer arbitrairement, « Quels droits face à la police ? »<sup>1</sup>, le livre du juriste Mathieu Beys, contient 551 questions et autant de réponses pour se défendre face aux forces de l'ordre.

Par Olivier Bailly  
Journaliste

*Quels droits face à la police ?* a un grand mérite. Malgré qu'il soit l'œuvre d'un juriste, il est compréhensible. Mieux, le lecteur prendra plaisir à lire certaines questions et réponses.

1 Mathieu Beys,  
*Quels droits face à la police ?,*  
Bruxelles,  
Couleur Livres,  
2014, 596 p.  
Prix : 24 euros.

Ainsi, à la question « comment parler à un policier ? », Mathieu Beys nous informe qu'il n'y a pas outrage si devant deux policiers, « je dis à mon fils au téléphone : "Reviens à la maison, les poulets sont là" ». Le ton est donné. Mais l'auteur n'a pas sacrifié la rigueur sur l'autel de la vulgarisation. Chaque réponse est appuyée par une ou plusieurs références juridiques (judicieusement renvoyées dans 2 695 notes de bas de page pour ne pas alourdir la lecture). Autant qu'il soit possible, Mathieu Beys introduit directement par un « oui » ou « non » sa réponse, mais la loi ayant ses voies impénétrables, plusieurs questions se voient opposer un « ce n'est pas clair » ou un « ça dépend des circonstances » mâtinés d'un complément d'information. L'auteur le précise d'ailleurs en début d'ouvrage : « Ce livre n'est pas une bible mais un instrument parmi d'autres, qui se propose d'aider citoyens et professionnels à déterminer si le comportement d'un policier, ou d'un quidam, est ou non légal dans l'une ou l'autre situation. »

## Force raisonnable

Outre son exhaustivité couvrant d'innombrables situations de la vie quotidienne et militante, l'accès à une compréhension rapide de la loi est une des incontestables qualités de l'ouvrage. Les informations sont réparties en seize chapitres et 551 questions.



Mais keuf est la police...

De l'usage par la force de la police au contrôle d'identité en passant par l'arrestation, la fouille ou la saisie, le lecteur trouvera rapidement son chemin dans ce manuel.

« Les questions posées sont toujours tirées d'exemples réels, explique Mathieu Beys. Elles servent à illustrer un principe. Ainsi, la question "Un policier peut-il s'asseoir sur moi pendant 35 minutes pour me maîtriser?"<sup>2</sup> fait référence à l'intervention d'une force raisonnable et proportionnée à l'objectif poursuivi. »

Le livre s'adresse à tout le monde. Dans quel cas les policiers peuvent-ils contrôler mon identité ? Dans quel cas peut-on me garder plus de 24 heures ? Peut-on fouiller mes bagages sans moi ? Les policiers peuvent-ils entrer dans ma chambre si mon partenaire ou mon fils leur a donné son accord ? Les policiers peuvent-ils consulter le contenu de mon téléphone portable ? Autant d'interrogations auxquelles chacun pourrait être confronté lors d'une intervention policière.

Cependant, certains publics (ou les professionnels travaillant avec ces publics) plus exposés à la rencontre du képi bénéficient d'un traitement de faveur dans *Quels droits face à la police ?*. Manifestants, étrangers, MENA<sup>3</sup>, sans-papiers y lisront plusieurs questions sur leur cas. Pour les mineurs, l'auteur précise systématiquement lorsque la loi tient compte de leur âge et modifie les obligations des policiers. Quant aux journalistes, ils y apprendront les obligations et les limites du secret professionnel.

Le site de la Ligue des droits de l'homme consacré aux violences policières.

Reste quand même une question centrale qui ne se trouve pas dans la liste des 551 interrogations du livre : faut-il se protéger à ce point de la police ?



[www.quelsdroitsfa-cealapolice.be](http://www.quelsdroitsfa-cealapolice.be)

Mathieu Beys constate que le nombre de plaintes collectées au Comité P ne cesse d'augmenter (de 1 853 plaintes en 2004 à 2 680 en 2012). Son préfacier, Alexis Deswaef, président de Ligue des droits de l'homme, pointait lors de la conférence de presse présentant l'ouvrage « une criminalisation de la contestation sociale. Notamment lors des manifestations, mais pas uniquement. Il y a aussi un constat d'impunité de fait. C'est un réel problème car l'impunité nourrit l'infraction suivante ».

« Maintenant, quand on braque les gens dans la rue, on est obligé de dire : "N'ayez pas peur, on n'est pas de la police." » La réalité ne s'approche pas encore du sketch de Coluche, mais restons vigilants...

2 La réponse est NON !

3 Mineurs étrangers non accompagnés.



**20** Fado pour des yeux pleins de larmes

**24** Diplomatie vaticane

**27** La nouvelle Constitution tunisienne, entre modernité et tradition

# Fado pour des œillets flétris

Voilà 40 ans à Lisbonne, le 25 avril 1974 au petit matin, d'entrepreneurs officiers aux convictions progressistes renversaient l'un des derniers fascismes européens. Un coup de force bienvenu qui suscitait un formidable enthousiasme en Europe. Nous l'avons tant aimé, le Portugal, si lointain, de ces mois-là!

Par Patrice Lestrohan  
Journaliste

Aux antipodes de la morosité que connaît aujourd'hui ce pays, le quarantième anniversaire de la Révolution (portugaise) des œillets est venu le rappeler fin avril: il fut un temps, joyeux, lyrique, ébouriffé même, un temps qui ne dépassa guère les deux années (1974-76), où toute une gauche progressiste européenne crut découvrir sur les bords du Tage un épauillant modèlesocialiste. Ou une promesse de modèle socialiste. Celui qui avait finalement fait défaut à Pékin, Alger, La Havane et Santiago (du Chili). Une curiosité en un sens: au tout début de la même année 1974, le Portugal véritable restait aussi ignoré des médias que des masses militantes qui n'en connaissaient guère que ses concierges et femmes de ménage émigrés. Et pour le reste, déploraient de loin en loin l'autocratie obscurantiste qui sévissait depuis plus de 40 ans sous ces cieux ensoleillés.

## Vibrant Portugal

Au lendemain du coup d'État, survenu aux premières heures du 25

avril de ce prometteur millésime, c'était, dans ces milieux-là au moins, à qui prendrait le premier train pour Lisbonne. Pas une figure pensante ou agissante de gauche qui ne voulut se montrer sur ces rivages. Pour l'avenir radieux de la planète, c'est là-bas qu'il fallait être. L'occupation sauvage de terres et d'usines prenait des allures de prise du Palais d'Hiver sans goulag à l'horizon. À moins que ce ne soit un air de Longue Marche sans camps de «rééducation». Du côté de chez nous, les radios serinaient sans relâche le tube de Moustaki: «*À ceux qui ne croient plus / Voir s'accomplir leur idéal / Dis-leur qu'un œillet rouge / À fleuri au Portugal*», cependant que les éditorialistes polémiquaient furieusement. Des esprits chagrins prédisaient l'imminent avènement d'un satellite de l'URSS au bord de l'Atlantique, des consciences plus progressistes dénonçaient de sournoises manœuvres de la CIA pour étouffer de justes aspirations populaires. En un mot, le Portugal nouveau faisait vibrer.

**Mario Soares, un social-démo bon teint, sorte de clone lusitanien de Mitterrand qu'aucune «transformation du monde», comme disait Marx, ne hantait.**

À juste raison. Tout d'abord, l'un des derniers fascismes européens, sabre et goupillon étroitement mêlés, venait donc de succomber. Il avait été instauré vers 1932 par l'assez refroidissant Antonio Salazar, disparu en 1970 (son ministre pas beaucoup plus éclairé Marcelo Caetano lui avait succédé). Obscurantiste en effet, ce régime n'était cependant pas le moins impérialiste du Vieux Continent: le Portugal demeurait alors l'unique État européen à posséder encore de vastes colonies, en rébellion toutefois (Angola, Mozambique, actuelle Guinée-Bissau, etc.). Enfin, cette dictature allait en somme entraîner d'autres dans sa chute: les colonels grecs tombaient trois mois plus tard; un an et demi après, au terme d'une agonie prolongée, le gracieux général espagnol Francisco Franco quittait un monde qui n'allait pas le regretter exagérément.

Deuxième, cette Révolution était bien alléchante. D'abord elle portait un nom de fleur, ce qui disait assez

ses sympathiques aspirations<sup>1</sup>. La preuve, elle s'était déroulée pacifiquement. Du moins jusqu'à ce qu'en cette fin de journée du 25, des excès de la PIDE, la police politique du tyran déchu, n'endeuille les événements en tirant dans la foule: quatre morts, les seuls cependant qu'on aura à déplorer. Le salazarisme était à ce point décomposé de l'intérieur qu'il ne trouva guère de fidèles pour le défendre. Surtout contre des blindés.

## Clone lusitanien

Ensuite, ces sauveurs en uniforme étaient décidément atypiques. Ils ne voulaient donc plus entendre parler de guerres coloniales et affichaient pour beaucoup des convictions nettement de gauche, voire carrément d'extrême gauche, une nouveauté sous nos latitudes. Les plus résolus de nos antimilitaristes en oublièrent dans la seconde toutes leurs préventions antérieures. On vit même d'ex-gauchistes de 1968 applaudir à des initiatives qui, ailleurs et en d'autres temps, auraient suscité de leur part les plus vives condamnations: un temps, des galonnés se mirent en effet en tête de diriger des établissements scolaires!

Dès le printemps 1975, les oppositions se cristallisèrent plus spécialement autour du sort, symbolique, du journal *República*. Courageuse sous la dictature, la rédaction de ce quotidien socialisant s'était fait déposséder, à la hussarde, de son journal par une brumeuse «commission des travailleurs» qui signait ses éditoriaux *todos* («tous»). Mais n'était peut-être

<sup>1</sup> Selon la version la plus couramment admise, la «Révolution des œillets» tire son nom du joli geste d'une fleuriste venue, ce matin-là, livrer un hôtel de la capitale. Le soldat à qui elle offrit une fleur s'empressa de la placer dans le canon de son fusil. Ses camarades l'imitèrent bientôt.



1<sup>er</sup> mai 1974: des soldats portugais défilent dans Lisbonne, un œillet à la boutonnière.

pas étrangère au seul PC local. Pas toujours contrariée par des tenants du Mouvement des forces armées, cette formation ressuscitée déployait là-bas un activisme intense. Lassés de ses volontés de contrôle, des paysans du Sud en vinrent d'ailleurs à brûler des permanences communistes. Preuve tout de même qu'on pouvait s'interroger sur l'avenir véritable de la révolution: à l'automne de la même année, le pouvoir (démocratique) et une partie de l'armée contraignent une tentative de putsch militaire d'extrême gauche.

Assez vite à vrai dire, le pays rentra de fait dans un assez classique ordre parlementaire et capitaliste, assorti de mesures d'austérité et ponctué d'agitations variées. Les

législatives de 1976 firent la part belle aux socialistes de l'ancien exilé Mario Soares, un social-démo bon teint, sorte de clone lusitanien de Mitterrand qu'aucune «*transformation du monde*», comme disait Marx, ne hantait. Le deuxième temps de la Révolution des œillets. Le premier avait eu pour visage l'impétueux et populaire lieutenant-colonel Otelo de Carvalho, héros de ce que l'on nomma aussi le «Mouvement des capitaines». Signe que l'histoire se retournait: tout en se répandant en privé sur ses immenses mérites, le premier fit même emprisonner le second, suspect de mijoter un *pronunciamento*. La suite des événements confirma la tendance: Soares (prononcer: Souarsse) fut ensuite élu à deux reprises chef de l'Etat.

Libéré, Carvalho se lança dans une dérive assez aventuriste («*terroriste*», selon ses accusateurs) qui lui valut d'être à nouveau incarcéré. Il fut finalement amnistié en 1996.

### Perfusion financière

Sûr, Soares bénéficia aussi du soutien de la social-démocratie européenne au pouvoir dans plusieurs capitales de l'Ouest, et sans doute de la bienveillance de quelques autres puissances aussi. Mais à la vérité, il y avait peut-être eu maldonne, ou faux sens, comme le prouva encore, en 1976 toujours, l'élection du général centriste Eanes à la présidence de la République. À l'exception des communistes et d'une frange des militaires, la population ne penchait guère pour un socialisme radical. Sortie d'un si étouffant totalitarisme, elle ne souhaitait prendre le risque d'aucun autre.

### Le Portugal connaît aujourd'hui un chômage à 16% et les mesures d'austérité y tombent comme à Gravelotte.

Bien loin de jouer les républiques rouges, le Portugal intégra en 1986 ce qui n'était encore que le «marché commun». Une cause à laquelle le pays a beaucoup donné. C'est à Lisbonne qu'a donc finalement été signé, en 2009, le traité qui assure tant bien que mal le fonctionnement

discuté d'une Union européenne pas trop collectiviste et c'est encore un ancien Premier ministre portugais, le libéral José-Manuel Barroso qui, depuis près de dix ans et jusqu'aux élections de juin, préside donc la Commission de Bruxelles (pour l'anecdote, l'intéressé jouait les maos en 1974!). Une imposante vitrine européenne qui ne saurait masquer de rudes réalités locales. Placé en 2011, un peu à la façon grecque, sous perfusion financière internationale, le Portugal connaît aujourd'hui un chômage à 16% (plus du double pour les moins de 25 ans) et les mesures d'austérité y tombent comme à Gravelotte. Exaspérés, 15 000 policiers, gendarmes et gardiens de prison en ont eux-mêmes manifesté le 6 mars dernier jusqu'aux premières marches du Parlement. Le 15, c'était au tour de milliers de militaires qui protestaient contre la réduction de leurs soldes. Il se peut que certains aient eu ce jour-là l'impression de jeter quelques œillets sur la tombe de la révolution... 

# Diplomatie vaticane

Depuis le 11 février 1929 et les accords du Latran passés avec Mussolini, le Vatican est la représentation temporelle du Saint-Siège. C'est aussi un acteur international qui ne se limite pas à assurer le salut des âmes, tant s'en faut.

Par Pascal Martin  
Journaliste

Le Vatican possède une diplomatie présente dans la majorité des États de la planète et jouit d'un rôle d'observateur permanent aux Nations unies. Il est membre de sept organisations ou agences onusiennes (comme le Haut-Commissariat pour les réfugiés, HCR), et observateur dans huit autres institutions appartenées (l'Unesco ou l'Organisation mondiale du commerce, par exemple). Huit programmes des Nations unies l'accueillent également (PNUD, Unicef...) en qualité d'observateur. Hors des strates onusiennes, on retrouve le Vatican à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), au Conseil de l'Europe, à l'Organisation de l'union africaine. Il entretient enfin des relations avec la Ligue des États arabes.

La présence du Vatican à l'ONU lui permet de faire entendre sa voix lors du débat général de l'Assemblée des Nations unies. Ce droit n'a rien de symbolique. Car il s'agit évidemment d'influer sur les grandes questions internationales du moment, que ce soit par la rédaction de documents ou l'appui donné à des projets

de résolution. Le Vatican ne peut en revanche accéder au vote.

## L'exercice a ses limites

Autant dire que l'exercice a ses limites. En janvier dernier, peu avant la tenue de la conférence pour la paix sur la Syrie Genève 2, le Vatican a dû se contenter d'observer les débats alors que des minorités chrétiennes sont prises au piège de la guerre qui oppose Bachar el-Assad aux rebelles. «*Le Vatican n'est pas directement impliqué dans une médiation à huis clos entre le régime de Bachar el-Assad et l'opposition qui relève des Nations unies*», rappelait Mauro Garofalo, de Sant'Egidio, communauté chrétienne de médiation pour la paix proche du Saint-Siège.

Sant'Egidio, mais pas seulement. De nombreuses associations et congrégations catholiques s'activent auprès des institutions: la Société de Saint-Vincent-de-Paul est présente au sein du Conseil économique et social des Nations unies; Caritas internationalis et l'Ordre de Malte sont représentés aux Nations unies.



© Collection Roger-Viollet

*Grand moment pour la démocratie européenne: Mussolini et le cardinal Gasparri signent les accords du Latran, le 11 février 1929 à Rome.*

Sans oublier les travées du Parlement européen où les lobbies religieux de tout ordre –pas seulement catholiques– s'activent à influer sur les législations de demain et à remettre en question celles d'hier.

Autant dire que depuis 1890 et la conférence de Berlin sur la protection des travailleurs, le Saint-Siège a fait un sacré chemin sur les routes caillouteuses du temporel. Il a même pris des chemins de traverse, du moins si l'on se réfère au traité de Latran, lequel précisait en 1929 que «*le Saint-Siège, en ce qui touche la souveraineté qui lui appartient, même dans le domaine international, déclare qu'il veut demeurer et demeurer étranger aux compétences temporales entre les autres États et aux*

*réunions internationales convoquées pour cet objet, à moins que les parties en litige ne fassent un appel unanime à sa mission de paix, se réservant en chaque cas de faire valoir sa puissance morale et spirituelle».*

Depuis, le droit international a évolué, c'est vrai, et surtout certains papes (comme Jean-Paul II) ont clamé *urbi et orbi* que l'Église ne pouvait laisser le monde à son chaos et à ses injustices. Plus prosaïquement, l'actuel secrétaire d'État du Vatican Mgr Pietro Parolin a expliqué un jour que cette présence sur la scène internationale se justifie par la nécessité pour le Saint-Siège de «*sauvegarder son indépendance*». Après tout, la meilleure défense reste l'attaque, fût-elle feutrée: «*Le Saint-Siège se consi-*

dère comme représentant une dimension de l'homme qui, encore qu'elle soit déterminante dans la vie des peuples, ne tombe pas pleinement sous la juridiction des États et ne s'y restreint pas. L'Église entend ainsi incarner une "autorité morale souveraine indépendante des États", défendant la personne humaine, la liberté religieuse, promouvant une éthique humanitaire dans les rapports entre les divers protagonistes de la communauté internationale.»<sup>1</sup>

### Racines trop carrées

Le projet serait noble si le diable n'était dans les détails. On se rappellera ainsi le débat qui entoura la référence aux racines chrétiennes de l'Europe lors de la convention menée par Valéry Giscard d'Estaing au milieu des années 2000. Bien que réelles, profondément ancrées dans le sol européen, ces racines une fois inscrites dans les futurs traités auraient permis à l'Église d'imposer ses points de vue avec une légitimité sans faille. Et tant pis pour les défenseurs de la laïcité.

L'aventure ne s'est pas arrêtée là, tant s'en faut pour le Saint-Siège: la Comece (la Commission des conférences épiscopales de la communauté européenne) relaie fidèlement ses vues à Bruxelles où, depuis Jacques Delors, d'aucuns se démènent pour trouver une âme à une Europe qui en manque singulièrement. ♦

<sup>1</sup> Propos tenus en 2007, cités par le quotidien *La Croix* du 7 février 2014.

## L'attaque, fût-elle feutrée: «Le Saint-Siège se considère comme représentant une dimension de l'homme qui ne tombe pas pleinement sous la juridiction des États.»

au Vatican le «*renvoi immédiat*» de tous les ecclésiastiques coupables ou soupçonnés d'actes pédophiles. Le CRC se disait «*gravement préoccupé [de voir] que le Saint-Siège n'a pas reconnu l'étendue des crimes commis, n'a pas pris les mesures nécessaires pour faire face à ces affaires de pédophilie et pour protéger les enfants, et ait adopté des politiques qui ont entraîné la poursuite de ces abus et l'impunité pour leurs auteurs*». Un camouflet pour le Vatican qui a dénoncé «*une tentative d'ingérence dans l'enseignement de l'Église sur la dignité de la personne et l'exercice de la liberté religieuse*».

Conclusion: même bien introduits aux Nations unies, les diplomates du Vatican ne sont pas tout-puissants. Ce jour-là, le Saint-Siège a dû trouver saumâtres les basses réalités terrestres de la politique internationale. ♦

Évidemment, la médaille peut avoir son revers. En février dernier, le comité des Nations unies sur les droits de l'enfant (CRC) a demandé

# La nouvelle Constitution tunisienne, entre modernité et tradition

Le 26 janvier 2014 fut un jour historique pour la Tunisie avec l'adoption de la nouvelle Constitution, fruit de deux années de débats publics sur les questions fondamentales des libertés individuelles, du droit, de la place des femmes.

Par Faouzia Farida Charfi  
Physicienne et professeure à l'université de Tunis<sup>1</sup>

La révolution du 14 janvier a sorti ce débat des cercles de discussion où l'absence de liberté d'expression le confinait et a rendu visible le face à face entre les défenseurs d'un État moderne et les islamistes voulant conditionner le fonctionnement de l'État à la norme religieuse. Le combat de la société civile a abouti au retrait de la référence à la charia et à la reconnaissance de la liberté de conscience, une avancée remarquable par rapport à l'ensemble des pays musulmans. Cependant, le consensus nécessaire entre les forces politiques en présence pour mettre fin à l'étape d'élaboration de la Constitution s'est traduit par un certain nombre d'ambiguités. Quelles sont ces ambiguïtés mais aussi quelles sont les avancées majeures d'un texte salué à l'étranger par l'ensemble des dirigeants politiques et des médias ?

### Les principes généraux

L'article premier de la Constitution de 1959 a été maintenu avec l'ambiguïté voulue par Bourguiba: «*La Tunisie*

*est un État libre, indépendant et souverain; sa religion est l'islam, sa langue l'arabe et son régime, la République.*» Deux interprétations sont possibles: l'islam, religion de l'État ou religion de la Tunisie, auquel cas il s'agit d'un constat sociologique sans conséquence sur la source du droit. Cette deuxième interprétation retenue pour l'ensemble de la classe politique tunisienne est renforcée par l'article 2 affirmant le caractère civil de l'État, la souveraineté populaire et la primauté du droit. Il écarte l'État théocratique sans pour autant empêcher la promulgation de lois à contenu religieux, par exemple, l'organisation de la finance islamique ou des mosquées, le retour aux biens de main morte (*waqfs*), la remise en cause de l'adoption.

L'article 6 prévoit que «*l'État est gardeur de la religion*» et non des religions, ce qui amène à choisir entre la signification générique ou spécifique. L'État garantit «*la liberté de croyance et de conscience*», une avancée considérable fruit de la ténacité de la société civile

<sup>1</sup> Ancienne secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur du gouvernement provisoire issu de la révolution du 14 janvier 2011. Elle est notamment l'auteure de *La science voilée* (Odile Jacob, mai 2013).

Vice-présidente aujourd’hui, Mahrezia Laabidi pourrait désormais monter d’un cran grâce à la nouvelle Constitution.



© Fethi Belaid/AFP

face à ses détracteurs. L’adoption de l’article 6 a subi de multiples rebondissements dont le dernier est l’ajout de l’interdiction de «*l’atteinte au sacré*» aux dispositions qui interdisent «*les campagnes d’accusation d’apostasie*». Ambivalence forte entre la protection de l’apostat et la limitation de la liberté d’expression nécessaire à tout créateur, le risque de sanctions judiciaires à l’égard de ceux qui émettraient des critiques de la religion ou des idées jugées comme telles.

L’article 7 inscrit la famille comme «*cellule essentielle de la société*», l’État devant en assurer la protection. Le modèle traditionnel est ainsi affirmé dans la Constitution qui, dans son préambule, fait référence à l’identité arabo-musulmane, à l’attachement aux enseignements de l’islam et des «*nobles valeurs humaines*» et des *principes «des droits de l’homme universels»*. On s’interroge alors sur le sens de la formulation retenue. Les valeurs

humaines sont-elles toutes «nobles» ou soumises à une échelle d’évaluation? Où est la place de l’individu dans le modèle de société retenu, la liberté de croyance et de conscience n’ayant de sens que si l’on reconnaît l’autonomie de l’individu? Les choix en matière d’éducation exprimés dans l’article 39 relèvent de la volonté d’enfermer la jeunesse dans un modèle défini plutôt que de développer ses potentialités.

L’article 20 affirmant le rang supralégal et infraconstitutionnel des traités internationaux a fait réagir nombre de Tunisiens et particulièrement les juristes soucieux de la conformité de la Constitution au principe de suprématie de droit international et du respect de la convention de Vienne sur le droit des traités.

Les principes généraux ne suscitent pas que des inquiétudes. Les articles 12 et 13 montrent l’empreinte positive de la révolution en énonçant l’objectif de

réaliser la justice sociale, le développement durable ainsi que le principe de discrimination positive en faveur de l’équilibre entre les régions.

### Les droits et libertés

Les droits des femmes ont été menacés au cours des années qui ont suivi la révolution: retour à la polygamie, complémentarité de la femme par rapport à l’homme. L’engagement résolu des Tunisiennes pour la défense de leurs acquis a montré qu’un retour en arrière n’était pas possible. En effet, la Constitution affirme clairement (art. 46) que «*l’État s’engage à protéger les droits acquis de la femme, les soutient et œuvre à les améliorer et qu’il œuvre à réaliser la parité entre la femme et l’homme dans les conseils élus*». Les Tunisiennes peuvent aussi être candidates à la présidence de la République (art. 74). Ce sont des dispositions qui marquent la singularité de la Tunisie, sa modernité par rapport aux autres pays arabes. Ce constat positif doit cependant être modéré par l’examen de l’article 21 stipulant que «*les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et devoirs, qu’ils sont égaux devant la loi sans discrimination aucune*». L’égalité entre citoyens et citoyennes s’exerce dans la sphère publique et n’ouvre pas complètement la voie à une égalité totale entre les femmes et les hommes dans la sphère privée en particulier en matière de succession ou d’autorité parentale. De plus, l’égalité devant la loi ne protège pas des discriminations que seule l’égalité dans la loi peut exclure.

Un point intéressant à relever est l’affirmation du droit à un environnement

sain et équilibré et de la participation à la sécurité du climat (art. 45) ainsi que la mise en place d’une instance du développement durable et des droits des générations futures (art. 129). Ces droits liés à l’état actuel de notre planète s’ajoutent aux droits politiques, économiques et sociaux habituels, le droit de constituer des partis politiques, les libertés d’opinion, d’expression, d’information ainsi que les libertés académiques. Les personnes handicapées sont protégées de toute discrimination et ont le droit de bénéficier de toutes les mesures leur garantissant une pleine intégration dans la société (art. 48). La Constitution prohibe la torture dont le crime est imprescriptible (art. 23) mais n’abolit pas la peine de mort malgré le moratoire observé sur l’application de cette peine depuis 1991.

La nouvelle Constitution introduit une avancée certaine par rapport à celle de 1959 par les dispositions de son article 49 introduisant en matière de droits et libertés des limites au législateur qui ne pourra pas porter «*atteinte à leur essence*» et devra respecter la proportionnalité entre la restriction et sa cause. Cet article pourra être invoqué pour toute inculpation portant atteinte aux droits garantis par la Constitution et protégera les acquis en matière de droits de l’homme et des libertés. La Constitution prévoit la création d’une Cour constitutionnelle compétente pour l’annulation de lois non conformes à celle-ci. On peut espérer que l’énergie déployée pour aboutir à ces avancées assurera une interprétation de la Constitution qui fera prévaloir la modernité du pays. 

Et la paix perdit  
la guerre



## Et la paix perdit la guerre...

Ils et elles sont Belges, ou Français proches de la Belgique. Pacifistes, ils se sont opposés au déclenchement de la Grande Guerre dès qu'ils en ont vu survenir le spectre. En vain.

Elles et ils étaient braves, préférant donner leur vie sciemment plutôt que de voir mourir des innocents.

Aujourd’hui, hommage leur est rendu dans les livres ou au hasard de plaques de rues. À l’heure où, curieuse coutume qui tranche avec les célébrations d’armistice, l’on commémore le début de la guerre, *Espace de Libertés* rend justice aux vrais héros : ceux qui ont lutté pour la paix et contre les souffrances de leurs frères et sœurs humains. Chapeau bas.

# Voilez cette paix que je ne saurais voir

Ah! la guerre... Entre sa détestation et la fascination qu'elle exerce, c'est souvent la seconde qui l'emporte... du moins lorsqu'on n'y est pas confronté personnellement.

Par Yves Kengen  
Rédacteur en chef

La guerre serait donc une fatalité, inexorablement et indissociablement liée à la vie humaine. Un mal nécessaire, en quelque sorte. Mais aussi, une occasion rêvée pour certains de se faire mousser, de se donner une stature, de cueillir un peu de gloire grâce au sacrifice de victimes forcément à plaindre, mais que voulez-vous, on ne fait pas d’omelette sans casser d’œufs ni de guerre sans casser d’hommes. La Grande Guerre ne fait pas exception, qui a engendré son lot de gueules cassées, de morts pour la cause et de morts pour l’exemple. Les charniers de Craonne ou de l’Yser sont devenus de gentilles destinations touristiques, celle de 1939-1945 est passée recouvrir tout cela et puis, on vit en paix depuis près de 70 ans, que demander de plus ?

### Canon et grisou

Alors voilà qu’en ce joli mois de mai 2014, les «célébrations» de la Première Guerre mondiale se multiplient, rappelant au peuple combien la guerre est jolie et glorieuse –en tout cas pour ceux qui ne croupissent pas dans les tranchées. Mais ceux-là, pas plus que

les mineurs de fond, n’intéressent grand monde. C’est de la chair à canon comme de la chair à grisou.

La laïcité, forte de ses valeurs d’égalité, de liberté et de solidarité, est en droit de s’interroger sur la concordance entre ces principes et la glorification de la guerre. Quand quelques généraux installés bien au chaud envoient de jeunes gars dans la fleur de l’âge se faire trucider par centaines en laissant veuves et orphelins se débattre avec une vie déjà pas brillante, quelle égalité cela sert-il? Quelle liberté est celle des soldats contraints de conquérir des positions aux intérêts stratégiques illusoires tout en sachant très bien qu’ils y laisseront leur peau sans même espérer vaincre? Quant à la fraternité qui consiste à tuer le gars d’en face qui partage votre infortune de s’être trouvé au mauvais endroit au mauvais moment mais porte un autre uniforme, vous me la copierez.

La guerre est hideuse et ne rencontre aucune valeur laïque. L’humanisme et la guerre sont profondément antinomiques. Existe-t-il des abris antinomiques?



### Héroïsme pacifique

Face à cette marée quatorze-dixhuit-tolâtre montante, *Espace de Libertés* a choisi de prendre la guerre à contre-pied en célébrant, non pas les belligérants (même si nous avons plus qu'une pensée émue pour les victimes), mais ceux qui tentèrent, vaille que vaille, d'empêcher la déflagration et d'en soulager les souffrances. Gloire aux pacifistes qui, s'ils en réchappent, finiront la guerre sans médaille! Gloire aux résistantes,

aux infirmières, à tous les empêcheurs de massacrer en rond qui en ont souvent payé le prix fort. La Belgique fut, à cet égard, un riche creuset d'héroïsme pacifiste. Est-ce un hasard si c'est au retour d'une conférence pour la paix tenue à Bruxelles que Jaurès fut assassiné? Est-ce un hasard si l'avant-guerre a produit deux prix Nobel de la Paix belges<sup>1</sup>? Est-ce un hasard si l'infirmière britannique Édith Cavell travailla en Belgique où elle donna sa vie pour les blessés et pour faire évader des milliers de prisonniers? Est-ce un hasard si c'est en Belgique que les résistantes du réseau Alice trouvèrent les relais nécessaires à leur action? César avait-il raison? De tous les peuples de la Gaule, les Belges sont-ils les plus braves?

Ne comptez pas sur nous pour trancher la question de savoir si des milliers de Flamands sont morts pour n'avoir pas compris les ordres criés en français à la bataille de l'Yser.

Les troufions wallons ne comprenaient pas non plus le français de Saint-Cyr. Et de toute façon, dans cet enfer de feu, de boue et de sang, personne n'entendait personne. Par contre, si l'on avait écouté ceux qui luttèrent jusqu'au dernier jour avant les hostilités pour sauver une paix dont beaucoup ne voulaient pas, le cours de l'histoire en eut été changé. En mieux peut-être, qui sait?

<sup>1</sup> Beernaert en 1909 et La Fontaine en 1913.

# L'« Internationale » maçonnique et la paix en Europe

Le pacifisme prend son essor à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, les francs-maçons européens vont s'insérer dans ce mouvement. En effet, lors du déclenchement de la guerre franco-prussienne (1870) qui a fait trembler l'Europe entière, certains francs-maçons ressentent l'urgence d'en appeler au pacifisme.

Par Nicoletta Casano  
Docteure en Histoire - ULB

À partir de ce moment, dans les décennies qui suivent ce conflit et jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'appel au maintien de la paix s'élargit à nombre de maçonneries nationales et prend une vigueur plus intense au sein d'une plateforme de collaboration envisagée lors des divers congrès maçonniques internationaux.

### Deux «Bureaux» maçonniques pour un même idéal pacifiste

En 1870, les représentants de la maçonnerie belge, italienne, suisse et française sont les premiers à prendre position contre cette guerre et en faveur de la paix en Europe, diffusant des textes de dénonciation du conflit. Cette participation des maçons ou des loges aux débats sur la paix correspond à l'éveil de la conscience de la nécessité d'un dialogue entre obédiences européennes par-delà les frontières nationales. À l'époque de la naissance des «Internationales» ouvrières, socialistes et anarchistes, les obédiences maçonniques, qui poursuivent «*un but identique, par des moyens variés*», envisagent progressivement elles aussi de se fédérer au niveau international, motivées à plus forte raison par la nature «fraternaliste» qui est à la base des principes partagés.

Un célèbre pacifiste et franc-maçon belge, prix Nobel de la paix en 1913, Henri La Fontaine, était «*profondément persuadé de la nécessité pour les francs-maçons de sortir des murs des temples et de répandre leurs principes dans le monde*». Ainsi, La Fontaine se consacre à la lutte pacifiste en devenant en 1889 le secrétaire de la section belge de la Fédération internationale de l'arbitrage et de la paix.

La même année, il participe également à la première réunion en vue de la création du Bureau interna-

tional de la Paix (BIP) qui a lieu à Paris à l'occasion de la célébration du centenaire de la Révolution française. Ce bureau est installé à Berne en 1891 et La Fontaine en est le président de 1907 jusqu'à sa mort en 1943.

Si le BIP a donc été la première plate-forme internationale née dans le but de garantir la paix, et si des maçons comme Henri La Fontaine y ont joué un rôle fondamental, il reste pourtant une association du monde «profane» (par opposition au monde maçonnique). Parallèlement à cette initiative des institutions profanes de créer le BIP, toujours lors de la même rencontre parisienne, les représentants de certaines institutions maçonniques sont convoqués par le Grand Orient de France à un premier congrès international. À cette occasion, les maçons décident de créer eux aussi leur propre bureau international. Celui-ci a été formellement constitué en 1902 avec le nom de Bureau international des relations maçonniques (BIRM). La Fontaine a également participé à la création de ce bureau, devenant ainsi d'une certaine façon le trait d'union entre ces deux associations. Le siège de cet autre bureau est lui aussi fixé en Suisse et la paix est un point constant de son programme. Comme La Fontaine l'a affirmé: «*Le train pacifiste est lancé.*»

nales rejoignent le Bureau au cours de son existence.

Au congrès international maçonnique organisé par le BIRM à Bruxelles à la fin du mois d'août 1904, on commence à entrer dans le vif des discussions que l'on n'avait pas encore eu l'occasion d'aborder dans les congrès précédents à cause de la nécessité de donner vie à la structure du Bureau international. Parmi celles-ci, certaines visent à donner vie à un programme de principes concrets qui, à l'avenir, seraient la base des travaux de la maçonnerie internationale. Dans ce congrès il est dit que la maçonnerie doit contribuer à l'éducation des peuples à la paix et à la propagande en faveur de l'arbitrage international en secondant les activités des diverses sociétés pour la paix<sup>1</sup>.

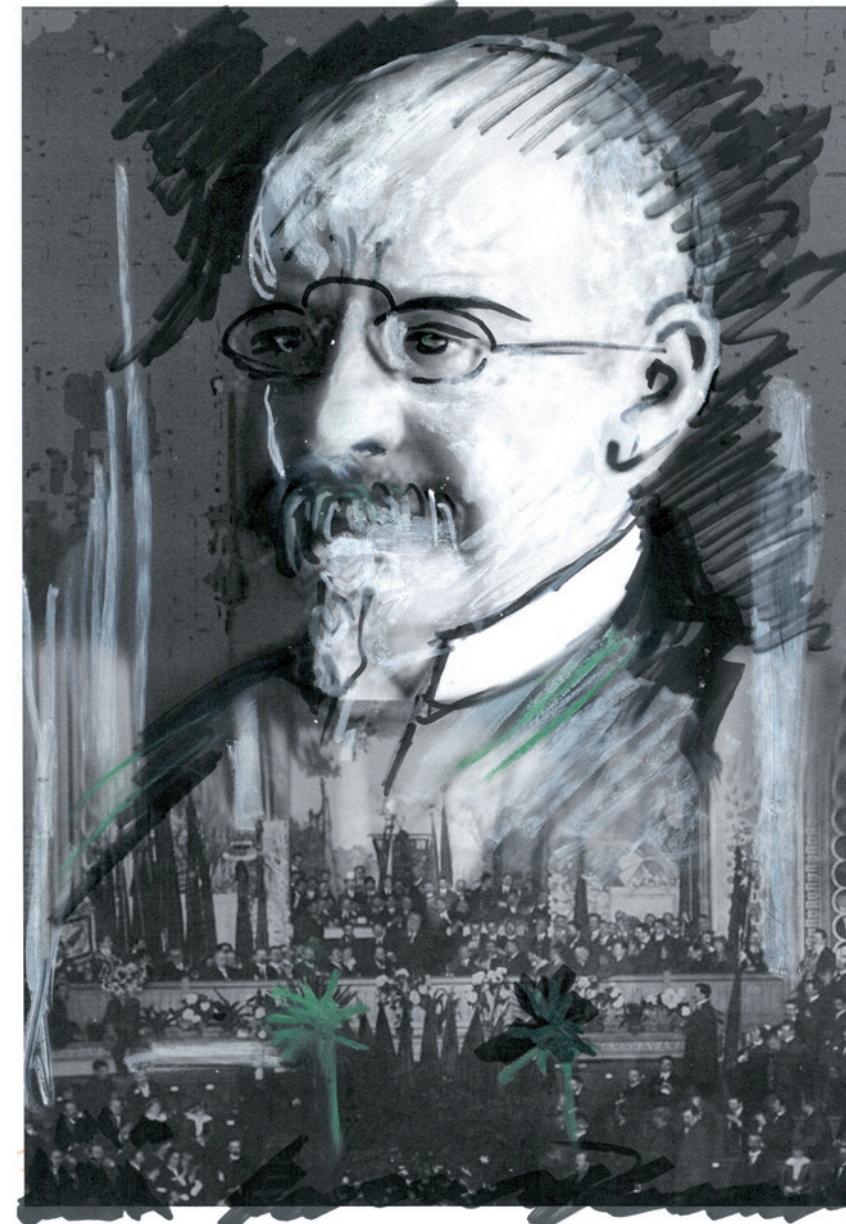
La paix en Europe est donc un argument traité par le BIRM, mais on peut affirmer que les discussions à ce propos restent assez idéalistes. En revanche, des maçons –surtout allemands, français et luxembourgeois– organisent à partir de 1907 une série de «manifestations maçonniques internationales» dont le but principal est de réunir, à titre individuel, des maçons afin de discuter de moyens pour sauvegarder la paix entre la France et l'Allemagne<sup>2</sup>.

### Le pacifisme maçonnique à l'épreuve de la guerre

Les représentants des Grands Orients de France, de Belgique, de Suisse, de Hongrie, d'Italie, d'Espagne, de Grèce, du Portugal, du Brésil, d'Australie et de l'État du Massachusetts (États-Unis) participent à la création du BIRM. D'autres obédiences natio-

<sup>1</sup> Édouard Quartier-La-tente, *Le Bureau international de relations maçonniques pendant les 18 premières années de son existence. Son histoire, son but, ses difficultés, son activité, son avenir. 1902-1920*, Berne, Imprimerie Büchler & Cie, 1920.

<sup>2</sup> *Histoire des manifestations maçonniques internationales. 1907-1929*, disponible au Mundaneum, HLF, Franc-maçonnerie VIII, b.109bis, f. Manifestations maçonniques internationales.



résultats auraient donc pu en être escomptés, si la déclaration de guerre et l'invasion de la Belgique n'avaient pas anéanti en quelques heures toutes ces heureuses perspectives.

Le déclenchement du premier conflit mondial a mis fin dans la pratique à

l'existence du BIRM et aux manifestations. Mais ce qui est plus grave, c'est la mise à l'épreuve de la fraternité internationale parmi les maçons et les maçonneries nationales. Le désastre moral a en effet touché également les idéaux de l'ordre maçonnique mondial à travers un processus très particulier.

Lors du conflit, on remarque en effet que la position par rapport à la guerre exposée par les francs-maçons et leur propre obédience ne contredit jamais celle assumée par leur propre État d'appartenance. Le cas le plus flagrant est celui de la maçonnerie allemande. En effet, les francs-maçons allemands sont appelés à accomplir leur devoir de citoyen en soutenant la politique du gouvernement impérial sans tenir compte des distinctions de parti et de religion. Il est difficile de soutenir que, compte tenu des enseignements de la fraternité maçonnique, les francs-maçons aient pris une part active au conflit. À côté de cette position «extrême» de la maçonnerie allemande, on peut affirmer qu'en général, chaque obédience nationale européenne s'est adaptée aux positions de son propre pays en éclipsant le principe de pacifisme professé par le Bureau international des relations maçonniques.

## **Les francs-maçons allemands sont appelés à accomplir leur devoir de citoyen en soutenant la politique du gouvernement impérial.**

Il s'agit d'un vrai changement de perspective qui a bouleversé les équilibres maçonniques internationaux existant avant la guerre. La preuve la plus immédiate en a été le congrès

international organisé en 1917 à Paris, toujours par le Grand Orient de France auquel seuls les représentants des obédiences appartenant aux pays alliés et neutres étaient convoqués. À cette occasion, l'assemblée décide d'envoyer des salutations aux maçons américains et à l'opposé, de condamner les crimes de guerre de l'Allemagne.

Les divisions existant entre les pays participant à la Grande Guerre se retrouvent donc également au sein des maçonneries européennes. Il faudra du temps pour que celles-ci soient dépassées. Par conséquent, les termes des discours sur la paix vont inévitablement changer après la guerre. On passe des discussions idéalistes sur la paix entre les nations et sur l'arbitrage, à l'appui des organismes supranationaux comme la Société des Nations, vue comme le «but suprême de la guerre».

Finalement, lorsque l'«Internationale» maçonnique se reconstitue dans l'après-guerre sous le nom d'Association maçonnique internationale, elle ne traite plus que marginalement de la paix, tandis que les discours d'inclusion/exclusion de certaines maçonneries (surtout allemandes) ne font plus seulement référence à des questions strictement internes aux principes ou aux *landmarks* maçonniques, mais aussi politiques. Le principe du fraternnalisme de la maçonnerie au-delà des frontières nationales est mis en crise pour les décennies suivantes. 

# **Un prix Nobel belge de la paix face à la question de la guerre**

Lorsqu'Henri La Fontaine (1854-1943) reçoit le prix Nobel de la paix en 1913, quelques mois avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, il est une personnalité incontournable du mouvement pacifiste.

Par Jacques Gillen<sup>1</sup>  
Mundaneum

La question de la paix, à laquelle l'éducation progressiste qu'il a reçue l'a rendu sensible, est la motivation finale de ses nombreux engagements. Elle apparaît en filigrane des idées qu'il défend dans les associations pacifistes belges et internationales, en politique au sein du Parti ouvrier belge dont il rejoint les rangs en 1894, au Sénat où il siège de 1895 à 1935, en franc-maçonnerie dans la loge *Les Amis philanthropes* où il est initié en 1882 et dont il sera Vénérable Maître à deux reprises, dans les milieux féministes (notamment la Ligue belge du droit des femmes qu'il contribue à créer en 1892) ou encore au Mundaneum, qu'il fonde avec Paul Otlet (1868-1944) en 1895 pour rassembler les connaissances du monde et les partager.

## **Un acteur fondamental**

Durant les études de droit qu'il termine à l'Université libre de Bruxelles en 1877, Henri La Fontaine développe un intérêt pour le droit international qu'il conçoit comme le meilleur moyen de résoudre les différends internationaux. C'est à

<sup>1</sup> Dernier ouvrage paru : Jacques Gillen (dir.), *Henri La Fontaine, prix Nobel de la paix en 1913. Un Belge éprix de justice*, Bruxelles, Racine, 2012.

de la paix à Bruxelles et à constituer une Délégation permanente des sociétés belges de la paix.

### Gouvernement mondial

Le déclenchement de la guerre en 1914 réduit à néant les espoirs que beaucoup de pacifistes avaient nourris au vu du développement important du mou-

vement pacifiste et des associations internationales dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle et les premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Henri La Fontaine ne se décourage pas pour autant. Dans une ultime tentative, il organise une manifestation à Bruxelles le 31 juillet 1914, qui rassemble une centaine de pacifistes représentant les principales sociétés de la paix européennes. Ensuite, convaincu



qu'il est plus efficace de mener une propagande pacifiste dans un pays qui n'est pas en guerre, il s'exile à Londres en septembre 1914 avant de partir pour les États-Unis en mai 1915, où il reste jusqu'à la fin du conflit. En 1916, il publie à Boston son ouvrage majeur, *The Great Solution. Magnissima Charta. Essay on Evolutionary and Constructive Pacifism*, où il dresse les bases d'un gouvernement mondial et d'une constitution de la Société des Nations. Après la guerre, il est conseiller technique à la Conférence de la paix de Paris en 1919 et délégué belge à la première Assemblée de la Société des Nations en 1920-1921 créée dans son sillage. Il est cependant déçu par le traité de Versailles, par la pusillanimité de la Société des Nations en matière de désarmement et par l'attitude dominatrice des grandes puissances à l'égard des petits États. Ses interventions à la Société des Nations sont sans équivoque quant à sa position, son discours déplaît et il s'en voit écarté en 1921.

Henri La Fontaine est un représentant de la tendance du pacifisme «par le droit» dominant le discours pacifiste à la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Il milite en faveur de la codification du droit international, de la création d'une Société des Nations, de l'établissement d'une cour de justice internationale et du recours obligatoire à l'arbitrage international pour mettre fin à la guerre. Cependant, il n'est pas partisan d'un pacifisme radical car il tolère les guerres de défense. Il promeut d'ailleurs la création d'une police internationale qui serait chargée d'intervenir là où les dispositions du droit international s'avéreraient inefficaces.

### Léonie la féministe

Animé de la conviction que la paix ne pourra s'établir de manière durable que sur base d'une société égalitaire, il travaille à la démocratisation de la société. Au Sénat, en tant que représentant socialiste, il intervient dans les débats relatifs à la politique étrangère mais aussi dans ceux ayant trait au suffrage universel (auquel il est favorable pour les hommes et pour les femmes) ou à l'enseignement. Avec sa sœur, Léonie La Fontaine (1857-1949), féministe belge de premier plan, il œuvre pour l'amélioration de la condition de la femme qu'il considère devoir jouer un rôle fondamental dans la société et de par sa nature qu'il juge plus pacifique, dans le combat pour la paix. Alors que le statut de la femme est encore très précaire, il milite pour qu'elle dispose des mêmes droits que l'homme et qu'elle puisse avoir accès aux mêmes enseignements et aux mêmes professions. Dans le même esprit, il essaie de faire en sorte que l'esprit de fraternité des francs-maçons soit orienté vers des buts pacifistes, par exemple lorsqu'il crée la loge La Paix au sein de la Fédération belge du droit humain qui donna naissance en 1931 à un organisme public, le Comité belge d'action contre la guerre.

Bien que n'ayant pas abouti aux résultats qu'il espérait, le pacifisme d'Henri La Fontaine est précurseur à plus d'un titre: de l'évolution du droit international, de l'Organisation des Nations unies, du travail mené par l'Unesco en matière de coopération intellectuelle, de l'évolution de la société vers plus de démocratie. Ses propos, d'une actualité troublante, méritent d'être (re)découverts. 

# Jean Jaurès, martyr du pacifisme ou «apôtre de la paix»?

Le centième anniversaire de l'assassinat de Jean Jaurès le 31 juillet 1914 par le nationaliste Raoul Villain suscitera cette année de nombreuses commémorations, publications et activités en tous genres. Sa mort marque la fin du combat acharné d'un homme contre la guerre et commencement de celle-ci.

Par Jean Lefèvre  
Archiviste - Institut Émile Vandervelde

Parlementaire et journaliste socialiste français<sup>1</sup>, Jean Jaurès combattait la guerre parce qu'il considérait que les causes des conflits étaient à chercher dans le nationalisme, le racisme, le colonialisme, l'exploitation du travail, les rivalités économiques... Il est considéré depuis comme l'un des premiers morts de la Grande Guerre ou encore comme un «apôtre de la paix»<sup>2</sup>.

**Jaurès estime que les travailleurs du monde entier doivent s'allier contre cette guerre qui ne les concerne pas.**

Provenant d'une famille de militaires, frappé par la mort d'un de ses oncles pendant la guerre de Crimée, Jean Jaurès écrit dès 1885 des

articles où il préconise la négociation afin de résoudre les crises franco-allemandes, lesquelles alimentent, selon lui, un chauvinisme revanchard au sein de la société. Il critique le danger des rivalités commerciales et stigmatise un «*capitalisme qui porte en lui la guerre comme la nuée dormante porte l'orage*» (1895). Il étudie encore les alliances bi- ou trilatérales et propose plutôt des concertations bilatérales capables de désamorcer, par l'arbitrage, des situations explosives; à l'exemple de la région des Balkans, où s'affrontent les nationalités, attisés par les grands empires à la recherche de zones d'influences. Il refuse obstinément le surarmement et l'exacerbation des conflits coloniaux ou frontaliers.

## La loi des trois ans

S'il est pacifiste, Jaurès n'est pas un antimilitariste convaincu. Com-



tenant qu'un pays ne peut se passer d'une armée et dans l'espoir de ne pas proposer des solutions sans effets, il écrit en 1911 un ouvrage appelé *L'Armée nouvelle* qui préconise des réformes profondes du système militaire français. Son livre se base sur une stratégie défensive réduisant la durée du service militaire et impliquant l'ensemble des citoyens à la défense de la nation<sup>3</sup>. La «militarisation» croissante de la société lui fait pourtant peur et il mène ensuite une vigoureuse campagne contre la «*loi des trois ans*» de service militaire.

Jaurès n'est pas non plus un préicateur rêvant d'un monde inaccessible. Ses propos se basent sur la réalité. Il est, au fond de lui-même, un

véritable homme politique vivant avec son temps. Son combat contre la guerre est coordonné et préventif, à l'exemple de la grève générale et insurrectionnelle en cas de refus d'une solution d'arbitrage.

L'action pacifiste de Jaurès dépasse rapidement le cadre national et il devient un dirigeant écouté de l'Internationale ouvrière à partir de 1901, cherchant à souder les prolétariats internationaux par le combat pour la paix, condition indispensable au progrès des réformes et au cheminement vers le socialisme. Il n'hésite d'ailleurs pas à contrer les leaders timorés de la social-démocratie européenne pour s'allier à l'extrême gauche de Rosa Luxembourg

<sup>1</sup> Il est un rédacteur régulier des quotidiens *La Dépêche*, *La Petite République* et est l'un des fondateurs du journal *L'Humanité*.

<sup>2</sup> *Le Peuple*, 2 août 1914.

<sup>3</sup> Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle*, tome 13 des œuvres de Jean Jaurès, édition établie par Jean-Jacques Becker, Paris, Fayard, 2012, p. 286.

et faire voter à Stuttgart, en 1907, la grève générale ouvrière simultanément organisée, afin d'empêcher le déclenchement d'un conflit. Renouvelée à chaque congrès de l'Internationale socialiste, cette motion devait être mise en œuvre au congrès de l'Internationale prévu... en août 1914 à Vienne.

### Massacre et barbarie

Venu dans le quartier populaire de Vaise le 25 juillet 1914 pour soutenir son ami et candidat du SFIO Marius Moutet, le discours prononcé par Jaurès est devenu un texte de référence en matière d'hymne à la paix et d'union entre les peuples: «Songez à ce que serait le désastre pour l'Europe, ce ne serait plus comme dans les Balkans, une armée de trois cent mille hommes, mais quatre, cinq et six armées de deux millions d'hommes. Quel massacre, quelles ruines, quelle barbarie!» Face à ce danger, Jaurès estime que les travailleurs du monde entier doivent s'allier contre cette guerre qui ne les concerne pas: «C'est que le prolétariat rassemble toutes ses forces qui comptent un grand nombre de frères, français, anglais, allemands, italiens, russes, et que nous demandions à ces milliers d'hommes de s'unir pour que le battement unanime de leurs cœurs écarte l'horrible cauchemar.»<sup>4</sup>

Son combat pour le pacifisme ne doit pas nous faire oublier que la personnalité de Jaurès était multiple et propre à un grand intellectuel, un militant infatigable aux côtés des ouvriers, un humaniste attaché aux droits de l'homme. Sans passer

en revue tous ses idéaux, on doit encore constater aujourd'hui que le programme politique de Jean Jaurès est d'une actualité étonnante: l'unité de l'Europe, la paix dans un ordre international fondé sur le droit et la justice, la défense des valeurs d'égalité et de démocratie. Orateur sans égal, Jean Jaurès avait l'art d'enflammer le Parlement par son verbe et sa vision presque mystique du socialisme. Jean Volders, figure de proue du Parti ouvrier de Belgique, écrira par exemple à propos du dernier discours de Jaurès à Bruxelles que «l'on a retrouvé au fond de ce discours, le socialisme humain, dépouillé des sécheresses du socialisme économique»<sup>5</sup>. Les valeurs et l'optimisme qu'il véhiculait pouvaient d'autre part dépasser le cadre du combat ouvrier. Le combat de Jaurès pour défendre Dreyfus, par exemple, assura à Jaurès une grande renommée en Belgique. Jean Stengers, dans un article consacré au dernier discours de Jaurès au Cirque Royal à Bruxelles, rappelle qu'une foule énorme y assistait et que «beaucoup étaient moins animés par leurs sentiments pacifistes que par leur désir d'entendre, d'acclamer Jaurès [...] en réalité il n'y avait là que des Bruxellois mais des Bruxellois de toutes les classes sociales». Outre le pacifisme, Jaurès incarne alors la défense de la justice, de la vérité, du droit opprimé, il est le lutteur vigoureux de la laïcité<sup>6</sup>.

### Volonté pacifique

Deux jours avant son assassinat, en cette période de grande tension inter-

## 100 000 travailleurs berlinois, malgré les pouvoirs chauvins, malgré les étudiants aux balafres prophétiques, malgré la police, ont affirmé leur volonté pacifique.

nationale, le dernier discours de Jean Jaurès à Bruxelles est marqué par des critiques acerbes à l'encontre du gouvernement allemand et de l'Autriche-Hongrie. Il y décrit comme il a peur de l'évolution internationale, mais se dit confiant dans l'action pacifiste du prolétariat: «Aussi citoyens, tout à l'heure, dans la séance du Bureau socialiste international, nous avons eu la grande joie de recevoir le récit détaillé des manifestations socialistes par lesquelles 100 000 travailleurs berlinois, malgré les pouvoirs chauvins, malgré les étudiants aux balafres prophétiques, malgré la police, ont affirmé leur volonté pacifique [...]. Nous avons entendu nos chauvins dire maintes fois: "Ah! comme nous serions tranquilles si nous pouvions avoir en France des socialistes à la mode allemande, modérés et calmes, et envoyer à l'Allemagne des socialistes à la mode française!" Eh bien! Hier les socialistes à la mode française furent à Berlin (rires) et au nombre de cent mille manifestèrent [...] Le prolétariat prend conscience de sa sublime mission. Et le 9 août, des millions et des millions de prolétaires, par l'organe de leurs

délégués, viendront affirmer à Paris l'universelle volonté de paix de tous les peuples»<sup>7</sup>.

Jaurès symbolisait la volonté pacifique de l'Internationale et le prolétariat avait mis ses espoirs en lui. Son dernier discours doit nous rappeler que la Première Guerre mondiale n'était pas inévitable. Nombreuses étaient les personnalités, socialistes surtout, qui avaient tout tenté pour faire en sorte que cette guerre atroce n'ait jamais lieu. Jaurès n'aurait certainement pas empêché la guerre à lui tout seul, mais ses discours prophétiques, exemples de lucidité, planent toujours au-dessus de la mémoire d'un des conflits les plus meurtriers. Fort de cette vision rassemblant tous les travailleurs, quelles que soient leurs origines, on peut se demander si Jean Jaurès ne se serait pas battu contre le traité de Versailles, annonciateur d'une autre guerre. 

<sup>6</sup> Il participe à l'élaboration de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État aux côtés d'Aristide Briand.

<sup>7</sup> Discours de Jean Jaurès au Cirque royal à Bruxelles le 29 juillet 1914. Jean Stengers, «Le derniers discours de Jaurès», dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, n°3, février-avril 1965, p. 204.

<sup>4</sup> Gilles Candar et Vincent Duclert, *Jean Jaurès, Paris, Fayard, 2014, 685 p.*

<sup>5</sup> Jean Stengers rappelle que le socialisme belge de cette époque n'était jamais passionné par les controverses doctrinales.

# Henri Rolin, pacifiste?

Sénateur socialiste, avocat international, professeur à l'Université libre de Bruxelles, fervent défenseur de la sécurité collective et de la justice internationale, Henri Rolin fut-il un pacifiste ? S'inscrit-il dans la lignée des prix Nobel belges que furent Beernaert et La Fontaine ?

Par Michel Waelbroeck  
Professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles  
et avocat honoraire au barreau de Bruxelles

Très jeune, Rolin s'enflamma pour la cause de la justice entre les peuples. On raconte qu'ayant assisté, encore enfant, à un discours de leaders *boer* dénonçant l'oppression britannique en Afrique du Sud, il offrit toutes ses économies à leur cause. Étudiant à l'Université de Gand, il était en correspondance suivie avec le grand internationaliste pacifiste Henri La Fontaine. Mais l'expérience qui le marqua le plus profondément fut sans conteste la guerre de 1914-1918.

Contrairement à Henri La Fontaine qui s'exila pour tenter de fédérer les pacifistes, Henri Rolin n'hésita pas à prendre les armes afin de défendre sa patrie. Blessé à trois reprises, il reprend chaque fois le combat malgré l'insistance de ses proches et la mort de trois de ses frères. Ces événements tragiques l'affectent profondément mais n'entament pas sa détermination à poursuivre une lutte qu'il estime justifiée. La veille de l'offensive qui marquera la fin de cette guerre qu'il dit «*haïr comme jamais*», il décrit la situation sur un ton martial: «*Ma batterie est archi-*

*prête et vibrante d'enthousiasme en toute première ligne à 900 mètres des boches... Il y a, en ce moment, un grand silence et c'est sublime cette attente du plus formidable orage qui se soit jamais déchaîné sur ces misérables.*» Langage difficile à concilier avec la thèse d'un Henri Rolin pacifiste !

## Régimes totalitaires

Et pourtant... Dès la fin des hostilités, il accepte la demande de Paul Hymans, délégué de la Belgique à la Conférence internationale pour la paix, de l'assister dans les négociations qui allaient débuter à Paris. Ayant vécu d'autant près les horreurs de la guerre, il n'en ressent que plus la nécessité de construire la paix sur une base juste et sûre. Tout au long de la conférence, il joue un rôle actif dans la rédaction de ce qui allait devenir le pacte de la Société des Nations. Par la suite, dans ses discours à l'Assemblée de la SDN, au Sénat de Belgique, dans ses articles de presse et dans ses publications scientifiques, il défend avec éloquence le concept de «sécurité collective» sur lequel

le nouvel ordre international allait s'établir. Il applaudit aux premiers succès par lesquels l'organisation réussit à désamorcer diverses crises. En 1928, il voit dans la conclusion du Pacte Briand-Kellogg, par lequel les principales puissances du monde condamnaient le recours à la guerre et s'engageaient à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques, «une manifestation de l'autorité croissante des idées dont la SDN s'inspire».

## Dans le monde d'aujourd'hui, la meilleure garantie de la paix est parfois d'oser recourir à la force lorsqu'elle est menacée.

Hélas, l'avènement de régimes totalitaires au Japon, en Italie, en Allemagne et en Espagne allait démentir ces espoirs. L'agression japonaise en Mandchourie, celle de l'Italie en Éthiopie, l'annonce par Hitler de sa volonté de réarmer l'Allemagne, l'intervention italo-allemande dans la guerre d'Espagne, l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne, portaient un rude coup à l'ordre international établi. Ces violations ne susciteront que des réactions pusillanimes de la part des puissances occidentales. L'accent était dorénavant mis sur l'*«apaisement»*; on oubliait la sécurité collective et les obligations qu'elle entraîne. Sous l'impulsion du roi Léopold III et

de son ministre Paul-Henri Spaak, la Belgique adoptait une politique d'*«indépendance»* par laquelle elle entendait se dégager de son obligation de porter secours à ces voisins en cas d'agression. De leur côté, la Grande-Bretagne et la France, dans l'espoir de «sauver la paix», concluaient l'accord de Munich ouvrant la voie à l'annexion de la Tchécoslovaquie par le Reich.

Devant ce sauve-qui-peut général, Rolin reste inébranlable: la Belgique doit demeurer fidèle à ses engagements; la sécurité collective doit être maintenue. Pour faire face aux nouvelles menaces, il est indispensable de renforcer le budget de la défense nationale. La guerre finit pourtant par éclater et la Belgique est envahie. Rolin échappe à la Gestapo et se rend à Londres pour continuer la lutte. Il est chargé par le gouvernement Pierlot de réorganiser les débris de l'armée belge, cette armée qui restait pour lui «*le refuge de ma fierté nationale et de mes espoirs*».

## L'émancipation des peuples

Ces prises de position n'évoquent pas vraiment le pacifisme. Toutefois, dès la fin du conflit, il se remet au service de la paix. Il joue un rôle de premier plan en 1945 à la conférence de San Francisco dans la rédaction de la charte de l'ONU. Ayant vécu de près l'échec de la SDN, il s'efforce de mettre en place un système plus efficace.

Le restant de sa vie fut consacré à la sauvegarde de ce système. Tout



l'antibolchévisme systématique, qu'il accuse d'avoir servi de « foyer du fascisme», il ne craint pas d'accepter les invitations des gouvernements de l'URSS, de la Pologne et de l'Allemagne de l'Est à visiter leurs pays. Il ne montre qu'un intérêt limité pour le projet d'intégration européenne.

Toujours animé de cette vision universaliste, il livre son dernier grand combat pour s'opposer à l'intervention américaine au Vietnam. Agissant ainsi, il répond à une autre aspiration qui avait été sienne toute sa vie: l'émancipation des peuples.

En conclusion, si Henri Rolin fut un ardent défenseur de la paix, il ne fut pas un pacifiste à tout prix. Il était conscient que, dans le monde d'aujourd'hui, la meilleure garantie de

la paix est parfois d'oser recourir à la force lorsqu'elle est menacée. Ce n'était pas lui qui aurait dit comme Roger Martin du Gard: «*Tout plutôt que la guerre, tout! Même le fascisme en Espagne; même le fascisme en France, même Hitler!*»

en acceptant l'OTAN «avec résignation» compte tenu de la menace soviétique, il se méfie de tout ce qui peut renforcer la division du monde en blocs antagonistes. Il s'oppose au réarmement de l'Allemagne, au projet de Communauté européenne de défense, à la politique de Spaak (qu'il considère excessivement atlantiste) et au soutien apporté, au seul motif de leur anticomunisme, à des dictateurs tels que Franco ou Tchiang Kaishek. Condamnant

# Auguste Beernaert: de l'homme d'État à l'homme des États

Aborder la question du pacifisme avant 1914 par le prisme d'Auguste Beernaert offre l'occasion de revenir sur deux phénomènes: un personnage qui, semble-t-il, prisonnier du marbre de sa statue de commandeur, n'a encore intéressé aucun biographe scientifique d'une part et, d'autre part, le pacifisme en Belgique avant 1914<sup>1</sup>.

Par Vincent Genin  
Boursier de doctorat au service d'histoire contemporaine - ULg

Beernaert est presque né avec la Belgique, en 1829, à Ostende. Fils de fonctionnaire, il fait son droit à Louvain et très tôt, voyage en tant que boursier en Confédération germanique et à Paris. Ministre catholique dès 1873, il quitte la vie politique en 1894, après avoir dirigé pendant une décennie les affaires de Belgique, en bonne collaboration avec Léopold II, avec lequel il rompra plus tard.

## Limitation des armements

À cette époque, le pacifisme est incarné par l'Union interparlementaire, à laquelle il se consacre de 1896 à 1912, date de sa mort. Il préside son conseil à partir de 1899, date importante, puisqu'il s'agit de la Conférence de la paix de La Haye, au sein de laquelle Beernaert représente la Belgique et, il est vrai, échoue sur son principal combat: la limitation des armements<sup>2</sup>. Il obtient toutefois le rapatriement de prisonniers de guerre après la signature de la paix. Mais il persiste et inscrit dere-

chef cette limitation des armements à l'ordre du jour de la XVI<sup>e</sup> conférence de l'UI, en 1910, à Bruxelles. Il sera aussi à l'origine du premier Congrès national belge de la paix, qui aura lieu quelques mois après sa disparition, en juin 1913.

Le dernier combat de Beernaert se situe en 1912, quelques semaines avant sa mort, lors de la Conférence de l'Union interparlementaire qui se tient à Genève. Il y présentera un rapport sur la prohibition de la guerre des airs. Mais, passablement fatigué par la dernière session parlementaire, il doit abandonner sa tâche et prendre du repos. Il se fait donc suppléer, tandis que les débats sont monopolisés par le Français d'Estournelles de Constant et l'Anglais Lord Weardale. Président de l'UI depuis 1908, Beernaert n'avait néanmoins pas été étranger au fait que plusieurs réunions de celle-ci se déroulent à Bruxelles, depuis 1901. Lorsqu'il prend la direction du Conseil de l'UI, il

<sup>1</sup> Nadine Lubelski-Bernard, *Les mouvements et les idéologies pacifistes en Belgique. 1830-1914*, vol. 2, thèse, ULB, 1976-1977, pp. 403, 430, 499, 621-635.

<sup>2</sup> James Bron Scott, *Les conférences de la paix de La Haye de 1899 à 1907*, 3 vol., Paris, 1927.

confie la présidence du groupe belge au catholique Louis de Sadeler qui proposera avec succès, en 1909, que Beernaert obtienne le prix Nobel de la Paix, aux côtés du Français d'Estournelles de Constant. Quant au ministère belge des Affaires étrangères, il trouve l'UI bien trop indépendante – crainte d'un « Parlement international » – et trop radicale à son goût. Le transfert du siège du bureau de l'UI de Berne à Bruxelles, en 1909, ne contribue pas à dissiper les inquiétudes. Un des derniers actes d'Auguste Beernaert en tant que pacifiste est son passage par La Haye, en février 1911. Le Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage s'y réunit. Alors, la question qui occupe tous les esprits est celle dite de Flessingue et du renforcement des fortifications sur l'Escaut. À cet égard, Beernaert souhaite une coopération belgo-hollandaise, mais peu de voix plaident en ce sens<sup>4</sup>.

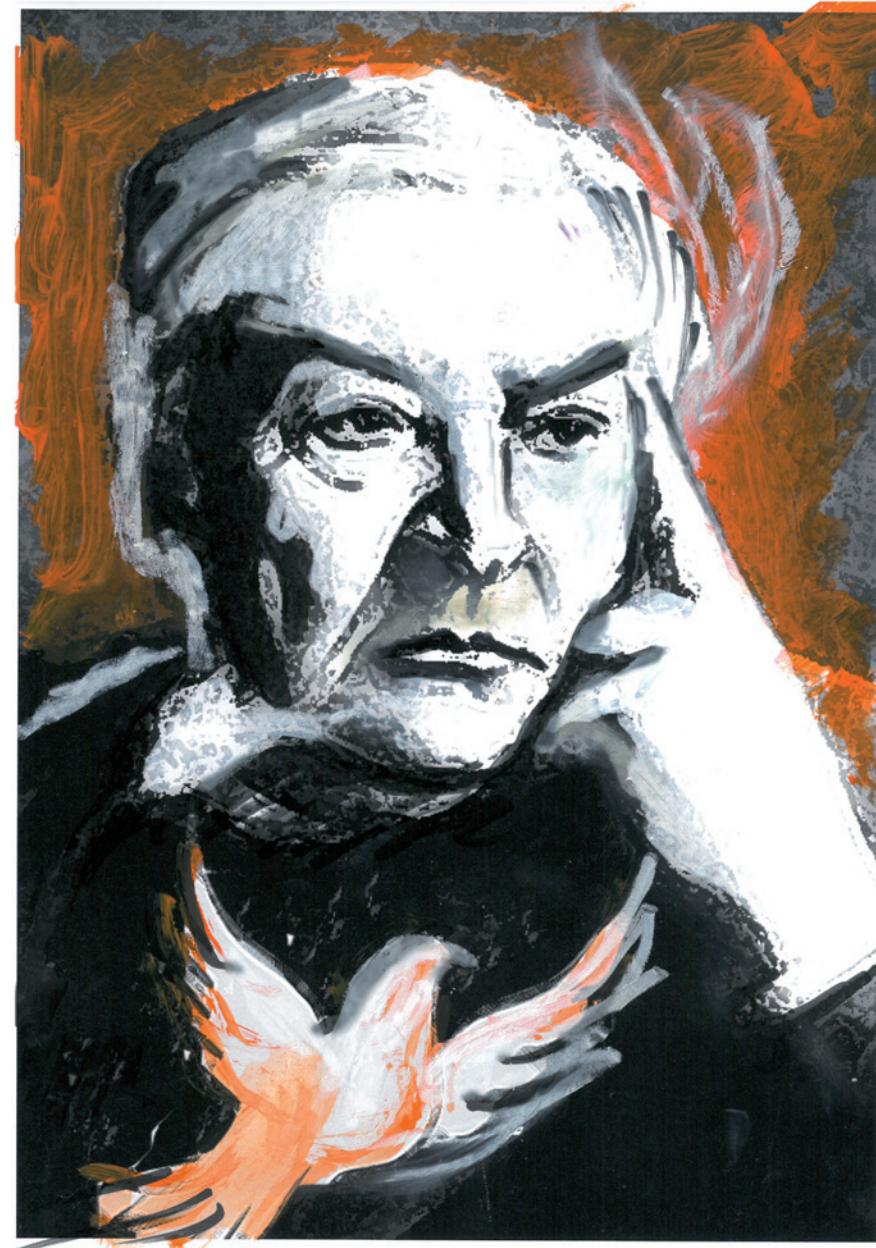
### Popularité en berne

En 1912, Beernaert a donc livré son dernier combat et, son bilan en matière de pacifisme n'est certes pas concluant, face à des opposants obstinés et puissants. Toutefois, cela n'empêche pas l'effloration de certaines initiatives, à l'instar, à Liège, du Groupe Émile de Laveleye, fondé en avril 1912. Il s'agit, en fait, de la section liégeoise de la Société belge de l'arbitrage et de la paix, idée initialement due au professeur liégeois Ernest Mahaim où l'on retrouve des personnages comme Hélène Rey-Gérard, Ernest Welsch, et un personnage atypique de la vie liégeoise, l'avocat slavophile Fernand Mallieux, qui, dans les années 20, aidera de nombreux Juifs polonais à

pouvoir séjourner en Belgique, malgré les remontrances de l'administration générale de la Sûreté publique.

Beernaert assistera à la genèse de ce groupe et, comme nous l'avons vu, aux débuts de la Conférence de l'UI à Genève, en 1912. Après quelques semaines de convalescence, il se décide à revenir en Belgique, avant que sa santé ne le force à s'arrêter à Lucerne. Son état se dégrade et il décède le 6 octobre 1912.

Personnage imposant, grand commis de l'État, il est indéniable que Beernaert n'était pas un opportuniste. Pourtant, sa postérité et sa popularité n'ont pas été au rendez-vous. Il n'était ni un Janson, ni un Vandervelde. Les combats livrés à l'échelle internationale se marient parfois mal à la notoriété dans son propre pays. On lui connaît peu de faiblesses, on loue souvent sa droiture et son professionnalisme, qu'il poussa jusqu'à quitter la scène publique dans un pays neutre... Tout cela n'est pas favorable à une popularité auprès des masses, souvent attendries par les défauts de ses politiciens. Beernaert, par ailleurs, ne laissa aucun livre de souvenirs. Quant à un successeur, il en est sans doute un, Léon Delacroix, Premier ministre à la sortie de la guerre de 1914-1918, père de l'introduction du suffrage universel masculin, à la suite d'une manipulation juridique subtile. D'ailleurs, à sa désignation, le 22 novembre 1918, un chroniqueur disait : « *Auguste Beernaert, archonte épynome, dont la statue de chanoine rondouillard en crème de meringue fait les délices d'un jardin public à Ostende, où il a l'air d'un empê-*



*reur romain déboulonné, l'avait, sur son lit de mort, légué au [...] roi Albert*<sup>5</sup>. Un peu comme Mazarin avait « légué » Colbert à Louis XIV.

Cet inachèvement est en grande partie lié à l'incompatibilité permanente

<sup>4</sup> Robert Devleeschouwer, *Les Belges et le danger de guerre 1910-1914*, Louvain-Paris, Nauwelaerts, 1958, p. 100.

entre la scène internationale et certains acteurs nationaux et représentants, à n'en pas douter, une constante dans l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle, de Beernaert à Paul-Henri Spaak, en passant par Paul Hymans. Un adage ne dit-il pas que nul n'est prophète en son pays ?

<sup>5</sup> Charles D'Ydewalle, *D'Albert I à Léopold III. Les Belges de mon temps*, Ostende, Erel, 1960, p. 9.

# Recueillir les enfants de la guerre au nom des valeurs laïques

Dès leur entrée en Belgique, les Allemands pillent et incendent des bourgs et des villages, massacrent des citoyens et fusillent des otages. Ils pratiquent le système odieux de la répression collective afin de vaincre la résistance matérielle et morale des Belges. Cette terreur militaire dure du mois d'août au début septembre 1914. Elle provoque une panique dans la population –plus d'un million de réfugiés– et décime les familles. Un grand nombre d'enfants vont se retrouver sans foyer: ils doivent être protégés et recueillis.

Par Jean Pierre Goman et Alain Van Meerbeck  
Administrateurs de La Cité Joyeuse

Face à cette situation, le 10 novembre 1914, Charles de Gronckel et sept autres philanthropes, émus par le sort de ces enfants, conçoivent le projet de leur venir en aide et créent la Société nationale pour la protection des orphelins de guerre en versant la modeste somme de 24 francs. De Gronckel, fonctionnaire au service d'hygiène d'Ixelles et qui fut lui-même orphelin, réunit autour de lui Alexis Sluys, Nicolas Smelten et Charles Devogel, les auteurs du rapport demandé par la Ville de Bruxelles avant la guerre et intitulé «La Cité des Orphelins». Celui-ci reflétait l'engagement des auteurs pour l'éducation nouvelle promue depuis un demi-siècle par la Ligue de l'Enseignement et dont le modèle avait été évincé, au terme de la première guerre scolaire, par le retour des catholiques au pouvoir. Le projet rompait aussi avec les pratiques les plus répandues à l'époque: place-

ment chez des «nourriciers» ou dans des orphelinats-casernes. Dans les deux cas, les orphelins n'avaient que peu de chance d'échapper à la misère du milieu dont ils étaient issus.

## Projet laïque

Charles de Gronckel sollicite la participation du Dr Decroly, un autre militant actif de l'éducation nouvelle et lui présente le projet en ces termes: «*Quelques personnes ont conçu l'espoir de créer des orphelinats destinés aux enfants victimes de la guerre suivant les méthodes modernes et rationnelles d'enseignement. L'institution s'inspirera beaucoup des principes appliqués dans vos écoles et défendus par la société "L'École Nouvelle" qui en est sortie. L'œuvre des orphelinats laïques intéressera spécialement les enfants pauvres.*» Le Dr Decroly accepta, proposa le nom

Foyer des Orphelins et exerça la présidence jusqu'en 1931.

La correspondance des fondateurs du «Foyer des Orphelins» témoigne cependant des difficultés à imposer un projet laïque à cette époque où les institutions religieuses sont habituées à un quasi-monopole des œuvres de bienfaisance. Pourtant le Foyer des Orphelins est ouvert à tous et respectueux des convictions religieuses et philosophiques de chacun. Il maintient son indépendance en signant en 1916, au terme d'un long bras de fer, un accord avec l'Œuvre nationale des orphelins de guerre.

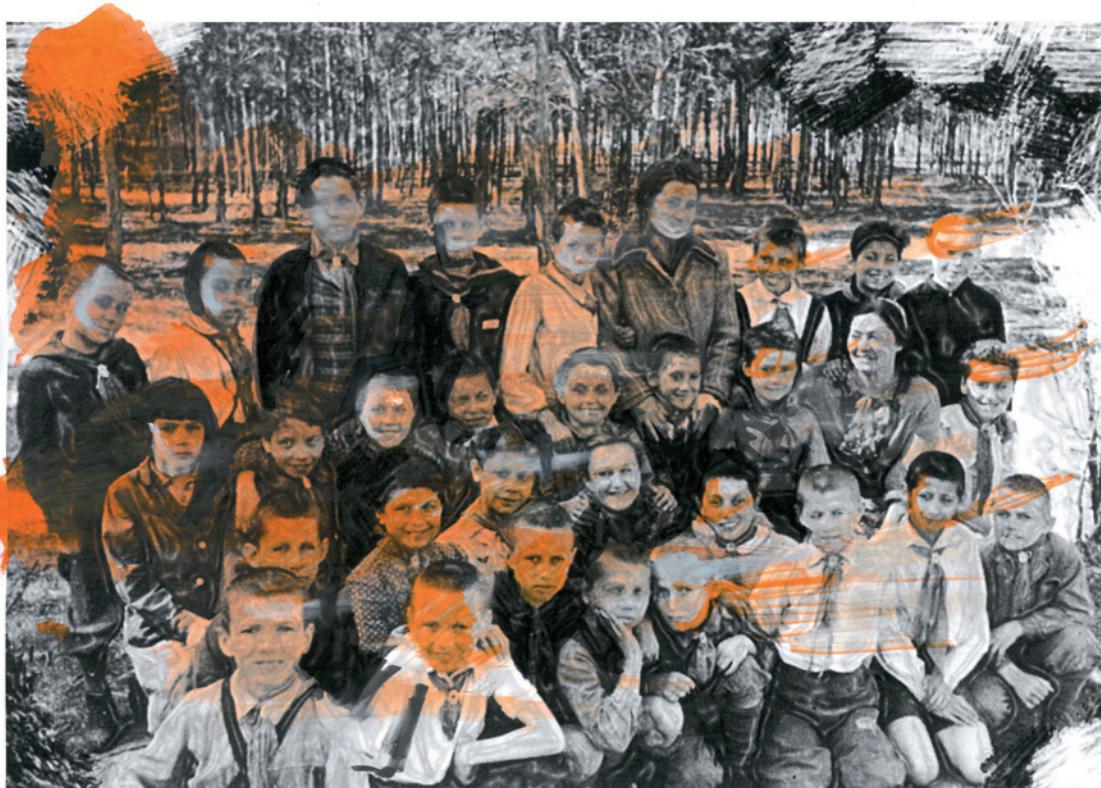
Le premier home est ouvert le 13 septembre 1915, à Boitsfort, grâce à des dons de commerçants bruxellois et surtout celui, important, de la société philanthropique Les Gais Lurons. Sont admis les enfants de soldats ou de civils tués par fait de guerre, invalides ou dont la mère se trouvait dans l'impossibilité matérielle, physique ou morale d'élever elle-même son enfant. Admis également, les enfants de combattants, de prisonniers de guerre, d'invalides en vie, mais dont la famille était désorganisée par suite d'incapacité de la mère. Enfin, sont acceptés les enfants non victimes de la guerre dont les parents étaient morts ou faisaient totalement défaut. Une commission pédotechnique, équivalente aux actuels centres PMS, suit attentivement leur évolution.

La vie des enfants est organisée pour ressembler, autant que faire se peut, à celle d'une famille ordinaire où filles

et garçons cohabitaient comme frères et sœurs jusqu'à 14 ans, avec une «maman» et des éducatrices appelées «tante» (et plus tard des «tontons» éducateurs). Suivant les principes de l'éducation nouvelle et de «*l'école pour la vie par la vie*» du Dr Decroly, c'est l'éducation intégrale qui est appliquée: éducation morale (y compris civique et sexuelle), intellectuelle, physique (gymnastique, natation...), manuelle (bricolage, jardinage...) et esthétique. Basé sur la neutralité et excluant tout enseignement religieux, le Foyer forme à la liberté et à la responsabilité par la pratique du dialogue, de la bonté, de la justice, de la tolérance et de l'entraide et en recourant à l'auto-évaluation.

## Solidarité internationale

Les enfants et adolescents sont scolarisés dans les écoles communales. Après la sixième primaire, les plus doués poursuivent leurs études, les autres étant dirigés vers le quatrième degré et l'apprentissage. Comme en témoigne Henri Wallon, psychologue, pédagogue et homme politique français, ce modèle répond à une prise de conscience des pédagogues due à la guerre: «*Il avait semblé que pour assurer au monde un avenir de paix, rien ne pouvait être plus efficace que de développer dans les jeunes générations le respect de la personne humaine par les sentiments de solidarité et de fraternité qui sont aux antipodes de la Guerre et de la violence*». Ce même état d'esprit se retrouva après la Deuxième Guerre mondiale quand le Foyer des Orphelins servit de modèle pour les communautés d'enfants.



Des fonds provenant de l'immense élan de solidarité internationale en faveur de la Belgique contribuent à l'ouverture des homes suivants dont l'un, en 1917, accueille les enfants des chômeurs déportés. À la fin de la guerre, le Foyer comptait six homes. Ce nombre monta à 14 quand, dans les années 30, est décidé leur regroupement sur le site actuel de Molenbeek-Saint-Jean qui porte désormais le nom de La Cité Joyeuse. Pour répondre aux conditions sanitaires déplorables dans les années 30, des homes sont ouverts à la mer du Nord, puis en Suisse en 1948. La difficulté de trouver un enseignement pour les enfants déficients accusant un retard scolaire, amène à la créa-

tion de l'École Nicolas Smelten, en 1936. En 1939, le home Herbert Speyers accueille les garçons juifs réfugiés après la Nuit de Cristal et l'Anschluss.

En 100 ans d'existence, La Cité Joyeuse-Foyer des Orphelins a hébergé plus de 13 000 enfants et les a guidés pour en faire des adultes responsables. Pendant un siècle, elle est restée un haut lieu de l'éducation active au service des valeurs humaines, fidèle au but poursuivi par ses fondateurs: «Créer du bien-être pour l'enfance en difficulté et lui permettre son épanouissement.»

# Le réseau Alice, ou la résistance des femmes

Pendant la Grande Guerre, le mot «résistant» ne fut jamais employé en tant que substantif, contrairement à ce qui se passa pendant la Seconde Guerre mondiale. Pour désigner les personnes qui, entre 1914 et 1918, s'opposent à l'occupation allemande, c'est le terme ancien d'«espion» qui est utilisé.

Par Yves Le Maner  
Directeur de la Mission Histoire pour la Région Nord-Pas-de-Calais

Ce sont des renseignements précis sur le dispositif allemand que recherchent prioritairement les Alliés. Ils s'attachent, pour cela, à recruter dans les régions occupées, des agents susceptibles de recueillir et de transmettre des informations fiables.

C'est à Saint-Omer, où se trouve, jusqu'en 1916, le quartier général britannique du bien nommé général French, que les services de renseignement contactent, pour la première fois, une jeune femme, originaire du Nord, Louise de Bettignies. Elle diffuse, depuis le début de l'Occupation, des messages de Lillois, soumis au joug allemand, à leurs compatriotes demeurés libres. Louise de Bettignies est née à Saint-Amand-les-Eaux en 1880, dans une famille aristocratique mais dépourvue de fortune. Après ses études au lycée de Valenciennes, elle devient préceptrice dans de grandes familles, dans plu-

sieurs pays européens. C'est une jeune femme moderne, qui parle couramment l'anglais, l'allemand, l'italien et se débrouille en russe, en tchèque et en espagnol. Dans les premiers mois de la guerre, après l'arrivée des Allemands à Lille où elle résidait, elle s'est réfugiée à Saint-Omer, et a travaillé à soigner les blessés. Initialement abordée par le 2<sup>e</sup> Bureau français, elle préfère s'engager au sein de l'Intelligence Service. Elle suit une formation approfondie en Angleterre, au cours de laquelle on lui apprend l'emploi des codes, la manière de dresser des plans, les méthodes pour collecter et transmettre les informations. Elle prend dès lors le pseudonyme d'Alice Dubois.

## De Lille à la Hollande en passant par Mouscron

Louise de Bettignies est infiltrée en Belgique et reçoit un emploi de



couverture dans une société néerlandaise, la Compagnie des céréales de Flessingue. Sa mission essentielle est d'identifier les mouvements de troupes allemandes dans la région lilloise, plaque tournante principale de l'armée allemande dans cette partie du front ouest. Au printemps 1915, le réseau Alice regroupe 80 personnes, des hommes et des femmes, de toutes conditions sociales. Ils surveillent les trains, repèrent les emplacements des batteries de canons, des dépôts de munitions, les résidences des états-majors, assurent le passage de soldats alliés vers les Pays-Bas. Le réseau bénéficie des compétences d'un Belge de Mouscron, De Geyter, propriétaire d'un laboratoire de chimie industrielle, qui réalise les faux papiers. Des «courriers» assurent la transmission des renseigne-

ments, au plus vite, vers la Hollande. Le réseau Alice compte bientôt 80 personnes dans la région de Lille-Roubaix-Tourcoing, le plus souvent des employés des chemins de fer ou des postes, des voituriers, toutes personnes amenées à se déplacer ou alors des personnes habituées au secret professionnel ou confessionnel, comme des médecins ou des prêtres. Elle s'associe au printemps 1915, à Marie-Léonie Vanhoutte qui se fait appeler Charlotte Lameron. À l'été 1915, elles étendent leur service au secteur de Cambrai-Valenciennes-Saint-Quentin.

### Le clan des Belges

Parmi les principales victimes de la répression allemande contre l'espionnage se trouve un jeune étudiant,

Léon Trulin, qui avait organisé un petit réseau de renseignement, «Léon 143», rattaché au réseau Alice. Il est fusillé le 8 novembre 1915 dans les fossés de la citadelle de Lille, à l'âge de 18 ans. Né à Ath, en Belgique, le 2 juin 1899, Léon Trulin s'est établi, avec sa famille, à La Madeleine-lez-Lille, en 1902. Dans les premières semaines de la Grande Guerre, après l'invasion allemande, il se rend en Angleterre pour s'engager dans l'armée belge, mais est refusé en raison de son jeune âge. Il se tourne vers les Britanniques. Ceux-ci lui proposent de retourner en territoire occupé pour créer une organisation de renseignements. Celle-ci se développe dans les premiers mois de l'année 1915. Trulin est aidé par d'autres jeunes gens: Raymond Derain (18 ans), Marcel Gotti (15 ans), André Herman (18 ans), Marcel Lemaire (17 ans) et Lucien Deswaf (18 ans). Il assure lui-même la transmission des documents vers la Hollande. Il est arrêté dans la nuit du 3 au 4 octobre 1915, près d'Anvers: dans son portefeuille, plusieurs rapports, des photographies et des plans d'installations militaires allemandes. Il est condamné à mort pour «espionnage». En septembre 1919, Léon Trulin sera attributaire, à titre posthume, de la médaille britannique de guerre et sera fait, le 30 janvier 1920, Croix de Chevalier de l'ordre de l'Empire britannique.

### Louise la résistante

Louise de Bettignies, qui franchissait chaque semaine la frontière belgo-hollandaise pour transmettre ses rapports au service anglais, fait

l'objet d'une recherche intensive par le contre-espionnage allemand. Elle tombe dans une souricière, le 20 octobre 1915, à Froyennes, près de Tournai. Détenue à la prison de Saint-Gilles à Bruxelles, elle est, le 19 mars 1916, condamnée à mort. Or, cette peine est prononcée alors qu'une puissante campagne internationale est en cours pour protester contre les exécutions, à Bruxelles, de l'infirmière britannique Édith Cavell et de la résistante belge Gabrielle Petit. Louise de Bettignies est graciée par le gouverneur Bissing et voit sa peine commuée en travaux forcés à perpétuité. Le 21 avril 1916, elle est emprisonnée à la forteresse de Sieburg. Cependant, sa notoriété et son prestige sont déjà considérables en France et en Grande-Bretagne. La veille de son arrivée à Sieburg, elle a été citée à l'ordre de l'armée française par le général Joffre.

Victime de mauvaises conditions de détention –elle a été mise au cachot pour avoir incité ses codétenues à refuser de travailler pour les Allemands–, Louise de Bettignies meurt à l'hôpital Sainte-Marie de Cologne le 27 septembre 1918, des suites d'une pleurésie mal soignée. Son corps sera transféré à Lille en mars 1920 où des funérailles solennelles seront organisées. Louise de Bettignies est inhumée à Saint-Amand-les-Eaux, sa ville natale. La croix de bois que les Allemands mirent sur sa tombe, à Cologne, est, depuis 1994, présentée dans une vitrine dans la basilique de Notre-Dame-de-Lorette.

# Résistant(e)s de la première heure

Au-delà de l'imagerie patriotique, des discours et des monuments qui seront le fait de l'après-guerre<sup>1</sup>, le quotidien des années 1914-1918 va révéler quelques personnages, quelques caractères que nous avons choisi de mettre en lumière, parmi d'autres.

Par Adrien Antoniol  
Archives et Bibliothèques - ULB

Citoyens d'une Belgique neutre et prospère, ils sont forcés de prendre position dans un conflit qui les dépasse et pourtant les concerne tous. Quelle attitude adopter face aux soldats d'occupation? Faut-il prendre des mesures particulières de prudence, s'abstenir de tout type d'action par précaution? Le gouvernement est en France, le roi avec les troupes défend l'Yser. Alors vers qui se tourner et que choisir: une neutralité bienveillante, une radicale hostilité, une attitude digne et l'observation du «devoir patriotique»?

<sup>1</sup> Axel Tixhon et Laurence Van Ypersele, «Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Belgique», dans *Cahiers de l'histoire du temps présent*, GEGESOMA, n°7/2000, pp. 83-126.

<sup>2</sup> Diana Souhami, *Edith Cavell*. Londres, Quercus, 2014.

bole: Édith Cavell (1865-1915)<sup>2</sup>. Fille d'un pasteur de campagne anglais elle a reçu une éducation victorienne: arts, travaux ménagers et langues (dont le français et l'allemand) ainsi que des valeurs de dévouement et d'abnégation. Une première expérience comme bonne d'enfants lui permet de voyager et de s'installer une première fois à Bruxelles. Ensuite elle se consacre à sa vocation: elle travaille comme infirmière à Londres d'abord, puis sur le continent. C'est ainsi qu'en 1906, elle se retrouve de nouveau à Bruxelles. Sa passion pour les soins de santé va s'épanouir lorsqu'elle rencontre les époux Antoine et Marie Depage. Ensemble, ils vont fonder en 1907 la première école d'infirmières laïques dont la direction sera confiée à *Miss Cavell* et l'administration à Marie Depage. Le Dr Depage (1862-1925) est un chirurgien expérimenté proche du Palais royal et partage des conceptions progressistes sur l'émancipation et l'éducation de femmes: il a reconnu les qualités de la *nurse*. Le conflit la trouvera au chevet des blessés qu'ils soient Belges, Français ou Anglais, puis Allemands quand

Entre la censure qui s'installe dès octobre 1914 et l'administration militaire qui cherche à contrôler l'arrière du front, va pourtant naître une presse clandestine, sévèrement réprimée, et vont se créer –ce que l'on appelle rétrospectivement– des réseaux de résistance. De quoi s'agit-il?

## Édith Cavell

Dans la mémoire des Alliés et pour les Bruxellois, une figure domine toutes les autres tant elle a valeur de sym-



l'école sera réquisitionnée. Pourtant elle ira au-delà: sollicitée par le prince Reginald de Croÿ (1878-1961), elle va aider de jeunes Belges en âge de combattre, ou des soldats français et anglais coincés derrière l'avancée germanique. Elle leur fournira vêtements civils, nourriture et argent pour qu'ils tentent de gagner les Pays-Bas, restés neutres, afin de rejoindre ensuite leur patrie. Tout cela est strictement contraire aux règlements édictés par la *kommandantur*: cacher des soldats est punissable, tous risquent la mort. Elle se sait, mais son sens du devoir l'emporte. Un agent allemand fini par découvrir ses activités, le domicile est perquisitionné et le 5 août 1915, Édith Cavell est arrêtée et emmenée à la prison de Saint-Gilles. Un procès à charge s'en suivra. Les pressions internationales de l'Angleterre et des USA ne seront pas suffisamment énergiques. L'accusée reconnaît tous les faits et tient tête au tribunal militaire. Ce sera la peine de mort: elle est exé-

cutée le 12 octobre. Elle n'est pas seule, car, en même temps qu'elle, d'autres ont été arrêtés et s'ils ne se connaissent pas vraiment, ils ont été en contact. Cela suffit à convaincre le tribunal.

## Philippe Baucq

Ainsi Philippe Baucq (1880-1915)<sup>3</sup>, un architecte bruxellois. Dès le début du conflit, il fait passer des courriers entre les hommes passés en Hollande et leurs familles. Ensuite il distribue un journal clandestin, *La Libre Belgique*, qu'il transporte à pied ou en vélo à raison de 4000 exemplaires par semaines. Infatigable, il poursuit aussi avec le *Mot du soldat* une autre activité: il organise un service de communication entre les soldats du front et leurs familles, il fait du renseignement sous le nom de Monsieur Fromage. C'est extrêmement risqué: il sera arrêté le 31 juillet 1915. On trouve à son domicile de nombreux numéros du journal qu'il n'a pas eu le temps de

<sup>3</sup> Biographie nationale de Belgique, Bruxelles, 1964, tome 32, supplément tome IV, pp. 45-47.

distribuer, ainsi qu'une Française de passage, Louise Thuilliez, qui s'y était réfugiée. Il est fusillé le 12 octobre en même temps qu'Édith Cavell.

### Louise Thuilliez

Mademoiselle Thuilliez (1881-1966), est une femme instruite, enseignante à Lille<sup>4</sup>. Témoin des batailles qui se passent dans la région frontalière de Saint-Waast où elle réside, elle participe aux efforts entrepris avec quelques-uns autour de la famille de Croÿ<sup>5</sup> pour soigner et exfiltrer les soldats anglais qui se cachent dans les bois environnants. Petit à petit, des relais s'organisent, un réseau se crée: via des parents, des amis, puis des connaissances. L'engagement s'étend et devient vite un accompagnement de petits groupes jusqu'à Bruxelles où il faut diversifier les caches. Son arrestation et le procès spectaculaire qui a lieu au Sénat –en tout ils sont une trentaine d'accusés– débouchent sur sa condamnation à mort, qui sera commuée en 10 ans de travaux forcés suite à l'intervention du Vatican et du roi d'Espagne. Louise Thuilliez survivra à la Première Guerre. Femme de caractère, elle suivra avec succès des études universitaires et sera de nouveau active dans la résistance durant la Seconde Guerre.

### Marie Depage et Gabrielle Petit

Marie Depage (1872-1915) conseillera et assistera son époux de manière intense dans tous ses projets lorsqu'il aura en charge la direction des soins médicaux à l'arrière du front de l'Yser dans le développement de l'Ambulance de l'Océan, un centre de soin modèle et novateur.

Hélas, partie lever des fonds aux USA, elle se trouve à bord du tristement célèbre paquebot le HMS Lusitania le 7 mai 1915, lorsque celui-ci croise la route d'une torpille allemande au large de l'Irlande.

Enfin, comment ne pas évoquer la figure de Gabrielle Petit (1893-1916). En 1914, elle s'engage dans la Croix-Rouge puis rejoint la Hollande à l'été 1915. Là-bas, elle accepte de participer aux efforts du service de renseignements britannique en Belgique occupée. Sa mission: identifier les troupes allemandes stationnées dans la région de Tournai. En parallèle, elle assure la diffusion de *La Libre Belgique* et aide de jeunes volontaires à rejoindre l'armée belge. Elle sera arrêtée le 2 février 1916, condamnée à mort le 3 mars, puis exécutée le 1<sup>er</sup> avril au Tir national. Non loin de la Grand-Place de Bruxelles, place Saint-Jean, une statue au caractère héroïque commémore sa fin. Sur le socle on peut lire: «*Et je leur montrerai comment une femme belge sait mourir.*»<sup>6</sup>

Combien d'autres noms sont aujourd'hui retombés dans l'oubli? La résistance civile, l'attitude des populations vont évoluer au fil des années d'une guerre qui s'installe dans la durée. Des tensions sociales vont apparaître. Les années 1916-1917 marquent un tournant: les uns finissent par collaborer, d'autres à militer pour le pacifisme, tous aspirent à «autre chose». La Belgique sort plus que meurtrie du conflit: au-delà des commémorations de 1919, c'est le déclin de sa position et de son prestige international qui sera douloureusement et durablement ressenti<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> On songe à Marie-Henriette Moriamé et à l'ingénieur Herman Capiau, ou encore à la princesse Marie de Croÿ qui sera arrêtée et emprisonnée.

<sup>6</sup> Axel Tixhon et Laurence Van Ypersele, *op. cit.* p. 100.

<sup>7</sup> Sophie de Schaepdrijver, «Deux patries. La Belgique entre exaltation et rejet, 1914-1918», dans *Cahiers de l'histoire du temps présent*, GEGESOMA, n°7/2000, p. 48.



L'entretien de Jean Sloover avec André Comte-Sponville

# La Marianne était en noir

En marge des municipales françaises, le philosophe André Comte-Sponville estime provisoire le virage à droite de l'Europe. À condition que la gauche fasse son aggiornamento...

D'accord: elle était plutôt en bleu, Marianne, au soir du second tour des élections municipales françaises, le 30 mars dernier. Mais il était très foncé, ce bleu; plutôt bleu nuit. Ou bleu outremer. Bleu marine, en somme. Comme la vague du même nom... C'est que, même s'il n'a pas atteint les objectifs ambitieux qu'il s'était fixés, le Front national a réalisé de belles percées. Grosse défaite de la gauche, socialiste en particulier. Que penser de ces résultats après moins de deux ans de présence socialiste à la tête de l'État? Comment expliquer, après des années de crise bancaire, financière, économique et sociale et autant de rudes politiques d'austérité, la victoire d'une aile du spectre politique qui, pourtant, adhère et défend le système économique dominant? Trente ans de politiques favorables au marché auraient-ils, en plus des résultats économiques, changé aussi nos valeurs et nos comportements? Les commentaires du philosophe André Comte-Sponville sont plutôt rassurants.

**Espace de Libertés:** On vous présente volontiers comme un philosophe

**matérialiste, rationaliste et humaniste. Quel sentiment les toutes récentes élections municipales françaises –marquées par une percée significative du Front national– vous inspirent-elles?**

**André Comte-Sponville:** La France est en crise, et cette crise est d'abord économique. Le modèle social français, fondé sur l'endettement, devient moralement et politiquement inacceptable. On ne peut pas indéfiniment financer l'État-Providence à crédit, c'est-à-dire le faire payer par nos enfants et petits-enfants! C'est en outre aujourd'hui, du fait de la mondialisation, économiquement suicidaire: c'est soumettre notre consensus social, ou ce qu'il en reste, aux aléas des marchés financiers auxquels nous ne cessons d'emprunter des milliards d'euros. C'est compromettre gravement aussi notre compétitivité, donc notre avenir. La gauche, qui s'est longtemps appuyée sur une politique keynésienne, est ici prise à contre-pied. François Hollande a eu le mérite de le reconnaître, mais a le plus grand mal à convaincre ses propres troupes. Les recettes tra-

ditionnelles de la gauche - politique de la demande, augmentation des impôts et de la redistribution - atteignent ici leurs limites. Pas étonnant que la droite –qui a aussi une lourde responsabilité dans l'endettement– en profite! Et pas étonnant que la droite la plus démagogique et populiste –le Front national– en profite plus encore. C'est évidemment inquiétant. Mais ce n'est pas une raison pour se polariser sur la question

**La France semble connaître depuis plusieurs années une forte poussée de xénophobie. À quoi attribuez-vous cet effondrement moral?**

Tout racisme est haïssable. Mais je ne suis pas certain que le racisme soit plus fort aujourd'hui qu'il y a vingt ans. J'ai même le sentiment du contraire. Voyez les Français les plus populaires, depuis des années: Zinedine Zidane, Omar Sy, Jamel Debbouze, Yannick



© Wikipédia

*«La plus grande urgence, c'est de faire reculer le chômage».*

de l'extrême droite. L'économie est l'instance décisive. La plus grande urgence, ce n'est pas de faire reculer l'extrémisme; c'est de faire reculer le chômage qui fait le jeu des démagogues. Cela n'empêche pas de poursuivre le combat idéologique, autour de nos valeurs. Mais ne comptons pas sur l'idéologie pour créer des emplois.

Noah, Jean-Jacques Goldman... Pour la plupart des Français, c'est leur talent qui compte, pas leur origine ou celle de leurs parents! Cela ne veut pas dire que le racisme n'existe pas dans notre pays, mais semble indiquer qu'il n'est nullement majoritaire, ni même en progression. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que le «politiquement correct» recule:



©Wikipedia Commons  
Alexis de Tocqueville a inspiré à Raffaele Simone la référence au «monstre doux».

les «digues» ne s'effondrent pas, mais elles sont fragilisées. Raison de plus pour combattre vigoureusement toute forme de racisme, mais aussi pour tenir un langage de vérité sur l'immigration. Il faut une immigration contrôlée, régulée, maîtrisée. Ce n'est pas du racisme que de s'en donner les moyens! Le pire, ce serait de laisser croire que seul le Front national est décidé à défendre une certaine façon de vivre ensemble, qu'on appelle, pour faire vite, l'identité française ou européenne.

**Fin 2011, la philosophe Élisabeth Badinter a estimé qu'«en dehors**

**de Marine Le Pen, plus personne ne défend la laïcité». Partagez-vous son point de vue?**

Non, pas du tout! Presque tout le monde, en France, est pour la laïcité. C'est pourquoi le combat en sa faveur est parfois moins spectaculaire, non faute de partisans, mais par manque d'adversaires crédibles. Ce qui pose problème, ce n'est pas la laïcité, c'est l'islam. Problème difficile, compliqué, qu'il faudra bien affronter. Mais sans tomber pour autant dans l'islamophobie, si l'on entend par là la haine ou le mépris des musulmans. On a le droit d'être anti-islamiste, comme on a le droit d'être antifasciste, anticommuniste ou antilibéral. Mais on n'a pas le droit d'être raciste, ni de nourrir la haine, le mépris ou la xénophobie. Ne confondons pas la laïcité avec l'athéisme! La République, justement parce qu'elle est laïque, n'a pas d'avis sur les religions, ni sur l'irreligion. Elle se contente d'organiser leur cohabitation pacifique, et de protéger la liberté de chacun de pratiquer la religion de son choix ou de les refuser toutes.

**Olivier Besancenot, le porte-parole du Nouveau Parti anticapitaliste, faisait valoir il y a peu que des forces très réactionnaires se mobilisent dans divers pays (France, Espagne, etc.) en vue du retour à un «ordre moraliste, rétrograde, discriminatoire» qui, pour l'instant, vise particulièrement les femmes, mais qui pourrait fort bien, dit-il, constituer l'amorce d'une nouvelle radicalisation à droite sur bien d'autres aspects. Nos sociétés sont tourmentées par des forces obscures?**

Oui, c'est vrai, le balancier idéologique revient vers la droite. Le fameux «il est interdit d'interdire» des soixante-huitards paraît de plus en plus archaïque. Il faut dire que c'était une évidente sottise, dont la gauche paie aujourd'hui le prix. De là à craindre un retour à l'ordre moral, il y a un pas qu'on aurait tort de franchir trop vite. Toutes les études confirmont que les Français n'ont jamais été aussi tolérants concernant la vie privée –pensez par exemple à l'homosexualité–, et c'est tant mieux. Bref, arrêtons de nous faire peur. Le populisme est un vrai danger. Les ligues de vertu, non. Cela n'empêche pas d'être vigilant. Mais la vigilance n'est pas l'affolement.

**Des politologues défendent l'idée que l'attraction de certains électeurs pour les formations dites populistes s'explique par la persistance d'un clivage social que la démocratie moderne avait eu l'ambition d'éradiquer, à savoir le niveau d'éducation. Cette corrélation entre niveau de formation et acceptation du changement social, vous paraît-elle pertinente?**

L'illettrisme, l'inculture et l'échec scolaire font assurément le jeu des populismes. Raison de plus pour défendre l'école! C'est l'un des points où je suis le plus inquiet: l'école parvient de moins en moins à assumer sa fonction principale, qui est d'instruire. Les raisons en sont multiples.

**Pour lutter contre ce que le philosophe italien Raffaele Simone –en référence à Alexis de Tocqueville–**

**Arrêtons de nous faire peur. Le populisme est un vrai danger. Les ligues de vertu, non.**

**appelle le «monstre doux», à savoir, le virage à droite de l'Occident, faut-il dès lors modifier en profondeur nos systèmes d'éducation? La philosophie devrait-elle, par exemple, y occuper une place plus importante?**

Le «monstre doux», pour Tocqueville, n'est ni de droite ni de gauche. Quant au virage à droite de l'Europe, sinon de l'Occident, c'est un phénomène que je crois provisoire, à condition que la gauche sache faire son *aggiornamento*, en s'adaptant aux réalités nouvelles qui sont celles de la mondialisation. Les bons sentiments et l'angélisme ont fait plus de tort à la gauche que les attaques de la droite. Mais, de grâce, ne comptez pas sur l'école, ni sur la philosophie, pour imposer quelque idéologie que ce soit, ni pour résoudre à elles seules les problèmes de notre société. Ce n'est pas l'école qui décide des choix économiques d'un pays. Quant à la philosophie, elle ne tient pas lieu de politique, et n'en impose aucune. Un État laïque n'a pas de philosophie, ni officielle, ni officieuse. «*La fonction de penser ne se délégue pas*», disait Alain. Il avait raison. Ne comptez pas sur l'État, ni sur l'école, pour philosopher à votre place!

# Derrière le crayon, la vigilance

Par Jack Keguenne  
Écrivain<sup>1</sup>

Au moment où j'écris ceci, la période est dévolue aux élections. Ici ou ailleurs, peu importe, impossible d'échapper à ce climat, nos sources d'information en rendent largement compte. À vrai dire, même si je trouve le système imparfait, je suis heureux de vivre en démocratie et de pouvoir voter –c'est-à-dire exprimer un choix. Par contre, je suis tourmenté de constater combien le processus a pris le pas sur sa raison d'être.

Laissons de côté l'idée de futurs compromis qui relève de l'essence même de la démocratie et du partage, du débat. Mais gouverner reste affaire

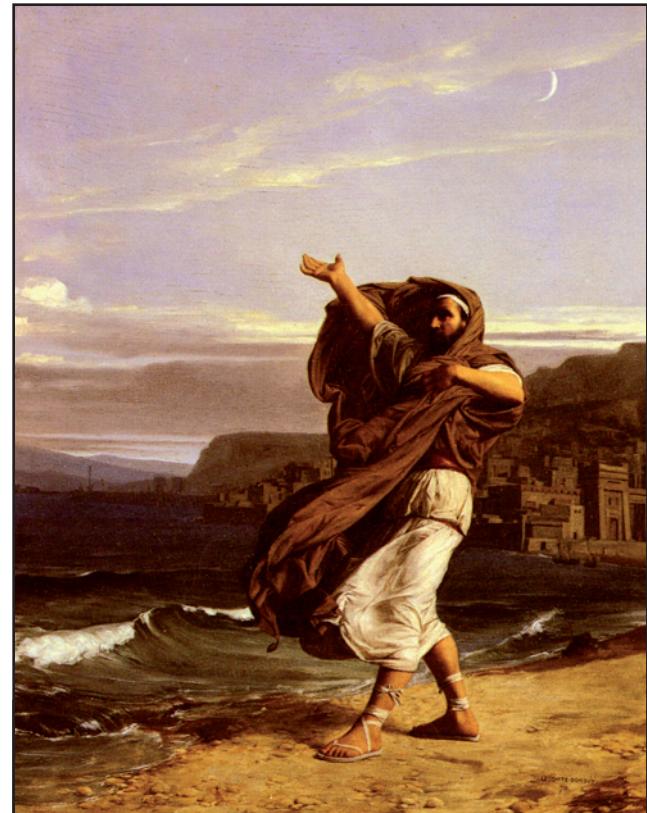
humaine au service des citoyens. Ainsi, je me trouve embarrassé et, pire : pris en tenaille entre le temps de la «campagne», durant lequel tout se joue dans l'émotion, et les résultats du scrutin exprimés en chiffres secs, en conditions contraignantes. Où sont les hommes qui devraient se trouver au cœur du principe ?

J'ai dit «l'émotion» durant la campagne. Il faut rappeler qu'elle va de la flatterie vile à la promesse enchanteresse, du désir grossier d'éliminer l'autre –oui, l'Autre, celui, justement, que la démocratie a pour vocation de prendre en considération– à l'outrance arrogante dans l'étalage de ses propres mérites. Sans compter que personne, jamais, parmi les candidats, n'est compétent pour chiffrer les coûts du contenu de ses harangues. Jusque-là, il n'y a pas grand-chose qui soit dans l'intérêt du citoyen et de la société –l'enthousiasme ou le mépris restent des sentiments personnels et non des valeurs partageables et fertiles pour la civilisation. Après le scrutin viendront les répartitions et les laborieuses mises en œuvre –pour que les lendemains sourient timidement, il faut souvent négocier toute la nuit.

Je sais, certains vont objecter qu'il n'est pas possible d'agir autrement.

Peut-être, mais je n'en suis pas sûr. Raison pour laquelle j'ai parlé d'un «processus» devenu le scénario trop théâtralisé de ce qui devrait constituer d'abord, et essentiellement, un projet de vie en commun. Dans les faits, nous sommes passés avec légèreté du respect d'un principe à l'organisation d'un show, lequel, répétitif, laisse bien des indifférents au moment précis où chacun devrait se sentir concerné et impliqué.

J'ai dit mon bonheur d'avoir le choix, et tant mieux que ce soit notre cas à tous. Toutefois, je souhaiterais que ce choix ne soit pas réduit à la sélection d'une case à cocher, mais s'applique plutôt à l'exercice d'une liberté de comportements qui donnerait de l'envergure au monde. Que ce choix soit un engagement. Le droit à la démocratie, me semble-t-il, ne s'entretient qu'en échange d'un devoir de conscience. 

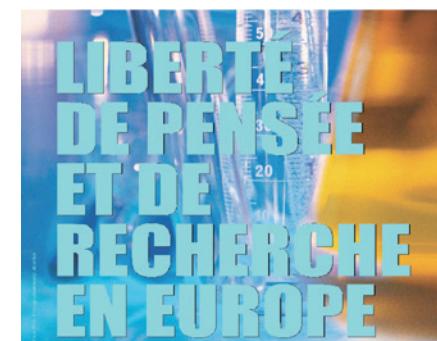


Démosthène, le père de tous les tribuns, s'exerçait à la parole face au bruit de la mer (peinture de Jules-Antoine Lecomte, 1870).

## Colloque international

### Liberté de conscience - Liberté pour la science

Les 16 et 17 mai 2014 à l'Université de Lille 1



**Adresse:** Université de Lille 1 - Espace culture - Cité scientifique - 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

**Inscription:** 5 euros à virer sur le compte « Darwin, 200 ans après » - IBAN BE72 7512 0436 6916 - BIC AXABBE22 Centre d'Action Laïque, campus de la Plaine ULB - CP 236, boulevard de la Plaine, 1050 Bruxelles - scharles@ulb.ac.be.

Le programme complet peut être consulté sur <http://bit.ly/1kPPIRr>



Dites-le... avec un T-Shirt

... c'est moins périsable  
que des fleurs ou des bonbons ...  
et



CARPE DIEM

MODELE N° 17 de nos T-Shirts

[www.communication-shirts.com](http://www.communication-shirts.com)

## Compétence universelle

Chacun connaît la situation pittoresque de Baarle-Hertog et Baarle-Nassau, ces deux bourgades qui n'en font qu'une et que se partagent la Belgique et les Pays-Bas. Selon qu'on veut des *maatjes* ou des crevettes, il ne faut pas se tromper de côté pour choisir la poissonnerie. Cet exemple de cohabitation pacifique est actuellement passé au rayon laser par les autorités israéliennes, qui veulent s'en inspirer dans une prospective que *Le Nouvel Obs* (20/3) décrit comme la volonté de s'inspirer de ce patchwork de souveraineté inextricable pour permettre le maintien des colonies au sein d'un futur État palestinien. Tant que ce n'est pas l'inverse... (yk)



Comment échapper à la loi Vandervelde sur la vente d'alcool...

DR

## Les Afghans au Béguinage, c'est fini

Après huit mois de lutte, huit mois d'espoir, la vingtaine d'Afghans qui continuaient à bénéficier d'un accueil à l'église Saint-Jean-Baptiste du Béguinage à Bruxelles ont fini par replier les tentes. Daniel Alliet, le curé de la paroisse, leur avait ouvert les portes de l'église car il était en désaccord avec la politique d'asile du gouvernement Di Rupo. «Cependant, sans actions politiques, il s'agit simplement d'un foyer pour sans-abri», a-t-il lancé sans

s'inquiéter de savoir si cette décision n'aurait pas justement un impact fichtrement... politique. D'un côté, en contribuant à l'essoufflement du mouvement qui a donné des sueurs froides à Maggie De Block. De l'autre, en acceptant par voie de conséquence le renvoi probable «dans un pays où ça craint» de gens qui demandaient asile et protection. Bref, le triomphe de la realpolitik sur le cœur. (map)

## Le Beau Léon ne repose pas en paix

Le 31 mars dernier, plusieurs quotidiens ont accueilli sans trop le savoir une nécrologie saluant le vingtième anniversaire de la mort d'un certain Jean Doutreligne, pseudo trop vite oublié de Léon Degrelle. Le site RésistanceS n'a pas manqué de relever cette filouterie due à quelque nostalgie du rexisme. Faut-il rappeler qu'après avoir mené la fronde contre le Parti catholique avant la Seconde Guerre mondiale, Degrelle avait mis sa faconde, son charisme et ses mensonges au service de l'occupant allemand ? Accueilli et protégé dès 1945 par l'Espagne de Franco, il était devenu l'icône des nationalistes européens ultras. Parallèlement à cette nécro, une messe en l'honneur du chef de Rex a été organisée par des intégristes catholiques, à Paris. Qu'on se rassure, il n'y avait pas grand-monde. Posthumes, les meetings du Beau Léon font davantage fantasmer qu'ils ne font recette. (map)

## Pas d'happy end pour la fin de vie

Les municipales ont signé l'arrêt de mort du gouvernement Ayrault, mais qu'en sera-t-il de la loi sur la fin de vie ? Manuel Valls, peut-on lire dans *Le Monde*, s'est inscrit dans la ligne fixée par le président, en estimant qu'*«un consensus peut être trouvé dans le prolongement de la loi Leonetti»*, laquelle permet en théorie au patient d'éviter l'acharnement thérapeutique et de se diriger vers des soins palliatifs. Dans son allocution de janvier, François Hollande avait lui déclaré : «*Je souhaite que ce texte puisse être élaboré sans polémiques, sans divisions et simplement dans l'idée qu'un cheminement est possible pour rassembler toute la société.*» La position de Valls était attendue. Le droit à disposer d'une aide médicale à mourir est un sujet qu'il avait poussé en tant que député, en 2009. De là à risquer d'exciter la France réac en ces temps incertains, «El Valls» réfléchira à deux fois avant d'agiter cette autre muleta. (map)

## J'irai plus à Jalhay

La Vierge de Jalhay s'illuminait à la nuit tombée, attirant dans son aura de lumière les curieux, des personnes en recherche de réconfort et les journalistes d'ici et d'ailleurs. Au bout du compte, il n'y avait pas de miracle, mais du sulfure de zinc. Pour les scientifiques de l'Université de Liège qui en ont réalisé l'expertise, «*différentes analyses très techniques ont été entreprises. Du plâtre recouvre la majorité de la statue. L'enroulé est constitué d'une peinture*

*organique contenant des particules blanches de sulfure de zinc qui ont bien des propriétés luminescentes.*» Un peu éteinte malgré tout, la Vierge est désormais exposée dans le beffroi de l'Église de Sart, au grand soulagement de ses propriétaires qui n'en pouvaient plus de répondre aux sollicitations des journalistes et du curé des lieux, un cartésien du meilleur tonneau. (map).

## Du bon usage des églises

Chez nous, la reconversion des églises désertées par les fidèles fait débat jusque dans le clergé. «*Le patrimoine de l'Église ne peut la distraire de sa mission,*» confiait récemment un de ses porte-parole en Belgique francophone. Il n'y aurait donc pas d'émotion particulier à voir des cloches vendues à l'encan ou à assister à l'installation d'une cuisine équipée là où se tenait autrefois l'autel. En Grande-Bretagne, les églises sont transformées en école de cirque, en salle de sport ou en supermarché. Récemment, un Hennuyer –qui a remis l'église au milieu du village profane– a fait état de ses projets d'heureux propriétaire au Soir... Et pourquoi pas ouvrir ces portes désacralisées à la laïcité qui cherche des lieux pour ses cérémonies ? Régulièrement, ses demandes sont réitérées. Évidemment, il y a la symbolique. Ce n'est pas rien. (map)

## Quo non descendam ?

Le prix le plus idiot vient d'être lancé par un homme d'affaires indien : il s'agit d'identifier «le meilleur professeur du monde». Selon des critères indiscutables comme «la capacité à faire réussir les élèves» (que font les autres ?), et la «contribution au débat public sur l'élévation du niveau de la profession enseignante» (ouf !), le ou la lauréat-e se verra attribuer un million de dollars. Apparemment, l'idée est que le meilleur de tous quitte la profession pour se la couler douce au soleil... Bien vu ! (yk)



**72 Les petites guerrières aveugles  
de Prune Nourry**

**75 La fête des voisins**

**77 Jean Giono : la lutte désarmée  
d'un poilu pacifiste**

# Les petites guerrières aveugles de Prune Nourry

Officiellement interdit en Chine aujourd’hui, l’« avortement sélectif » (au détriment des filles bien sûr) y a sévi ces dernières décennies et il a conduit à un déséquilibre numérique entre les deux sexes. Ces méfaits et quelques autres ont inspiré à une plasticienne polyvalente une double exposition parisienne.

Par Patrice Lestrohan  
Journaliste

C'est une expo organisée en deux temps. Et deux lieux. L'avant-goût, ou la matrice, de l'évènement –le prototype si l'on préfère– se niche, pour quelques jours encore, dans une galerie du cœur de Paris, près de la Bastille. Le grand œuvre, saisissant, se déploie au « 104 », vaste centre culturel installé dans le quartier un

peu excentré des Orgues de Flandre (XIX<sup>e</sup> arrondissement). Avis à ceux que cet éloignement rebuterait : sûr, le secteur n'est pas le plus joyeux de la capitale mais le dynamisme de cet espace métissé où d'avenants jeunes gens dansent dans tous les recoins et le charme architectural de l'établissement, siège, naguère, mais oui, des



© Zachary Bako DR

pompes funèbres municipales, compensent l'attrait relatif des abords.

Une femme, Française, Prune Nourry, est dans les deux cas à la manœuvre. Elle n'a pas trente ans et joue tout à la fois les sculpteurs (tiens, au fait, on ne dit jamais sculptrices...), plasticiennes, photographes, etc. Formée à la fameuse école Boulle (des métiers d'art), généralement hébergée par une « résidence » artistique réputée de Brooklyn, elle a multiplié ces dernières années de par la planète les créations volontairement déconcertantes. Et remarquées.

## Un tiers de l'humanité

La dernière se nomme *Terracotta daughters* (« Filles terre cuite »). Sous ce titre, notre amie a reconstitué à sa façon –ou plus exactement fait reconstituer à sa façon– une petite partie de la fameuse armée chinoise de terre cuite toujours (6 000 statues de soldats) imaginée au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère par le cruel et entreprenant empereur Qin. Enfoui à proximité du mausolée du souverain, ce formidable ensemble n'a été découvert qu'en 1974. L'exposition du « 104 » cultive toutefois avec son modèle original quelques différences de taille qui ne tiennent pas qu'au nombre de personnages reproduits : sous la halle qui abrite cette exhibition, ces 116 guerrières à la tête nue sont des guerrières, des fillettes guerrières grande nature, foulard à la chinoise au cou, sans lance ni épée mais armure au buste et le regard vide.

Pour concevoir cette curiosité, Prune Nourry a d'abord choisi huit modèles, huit petites orphelines chinoises qu'elle a longuement photographiées avant de les sculpter. C'est ce délicat travail initial, auquel se mêlent quelques inspirations africaines, qu'on peut encore découvrir dans la galerie du quartier de la Bastille. La sculptrice a ensuite passé la main à la vedette en somme d'un atelier d'artisans du cru, le minutieux Xian Feng. S'inspirant de ces huit modèles, celui-ci a donc mis au monde ce minirégiment de 108 fillettes martiales et impeccablement alignées. D'abord moulées dans la terre cuite, les statues sont cependant de bronze.



À (re)lire : « Le Premier siècle après Béatrice » d'Amin Maalouf.



«Terracotta daughters»  
Galerie Magda Danysz,  
78, rue Amelot  
75011 Paris  
Jusqu'au 10 mai  
Entrée gratuite  
[www.magda-gallery.com](http://www.magda-gallery.com)  
À voir aussi au  
«104», dans le  
cadre de l'exposi-  
tion générale «Avec  
motifs apparents»  
Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin  
Tarif plein: 8 euros  
[www.104.fr](http://www.104.fr)

tives masculines d'héritage qu'au culte de la virilité. À des préjugés aussi, les femmes étant jugées moins à même de prendre en charge de vieillissants parents. Imparable : cette sélection a bien sûr abouti à un sensible déséquilibre numérique entre hommes et femmes. Il en va au passage de même dans l'Union indienne («*Avec la Chine, cela fait tout de même le tiers de l'humanité*», relève Prune Nourry). Dans certains États, la proportion s'établit même à 860 femmes pour 1 000 hommes. Une actualité sauvage le rappelle de temps à autre : ce déséquilibre génère aussi de régulières violences sexuelles.

### Hybride artistique

C'est précisément en Inde et avec des préoccupations approchantes que la plasticienne avait auparavant déployé ses talents. Partant en somme du principe que là-bas, un plus grand intérêt se porte parfois à une vache qu'à un sous-être du genre inférieur, Prune Nourry avait ainsi conçu une série de sculptures de femmes nues accroupies à la tête animale (entre l'agneau et le bovin). Des sculptures qu'elle déplaçait ensuite de trottoir en trottoir, histoire de faire réagir les passants. Un peu plus tard, elle a également suivi de près la fabrication d'une statue comparable de majestueuse divinité mi-femme-mi-bête sacrée (cinq mètres de haut tout de même) plongée dans le Gange au terme d'une procession de villageois. L'hybride artistique fascine Prune Nourry. L'hybride de l'humain et de l'animal

en tout cas. Elle a même osé la fabrication d'étranges «chiens-bébés» : dans certains pays, mieux pourvus cependant, d'aucuns ne traitent-ils pas mieux leur animal familier qu'ils ne le feraient de certains enfants ? Pour l'anecdote, vidéaste d'une superbe *Genèse* (la gracile Ève est asiatique, le bel Adam blanc, puis noir), la même a encore réalisé un petit film moqueur, disponible sur le Net : *Le dîner procréatif* qui se gausse cette fois de l'obsession parentale de déterminer le moindre aspect physique ou la moindre disposition mentale de leurs futurs rejetons. On l'aura aussi compris : si audacieuse soit-elle quand elle crée, le dérèglement génétique n'est pas le genre de beauté de notre sculpteur.

D'abord présentées à Shanghai, les petites guerrières reviendront l'an prochain, après un tour du monde, en Chine où elles sont promises à enfouissement. Avant d'être exhumées en 2030. Comme s'il s'agissait en somme des jumelles archéologiques des mâles fantassins de l'empereur Qin, qui ne seront plus les seuls à parader. ♦

# La fête des voisins

Depuis deux ans, l'initiative namuroise «Les Voisins sont des Indiens» pousse des artistes en herbe à sortir de leur coquille et à fumer le calumet de la paix avec leurs semblables. Tout ça dans de nouveaux lieux d'éclosion.

Par Frédéric Vandecasserie  
Journaliste

Partant du principe que c'est l'offre qui crée la demande aussi bien que l'inverse, l'initiateur de ce projet à la sémantique pas innocente du tout («*Lorsque l'on entend "Les voisins sont des Indiens", on sent ce que cela veut dire pour nous, mais on n'est pas sûr que le voisinage a compris la même chose, et c'est ça qui est bien*»), Werner Moron, a bâti son idée sur deux pans distincts mais pas incompatibles. «*"Les voisins sont des Indiens", c'est d'un côté des personnes, de tous les âges,*



Un atelier «image» en pleine rue ; est-on toujours l'Indien de quelqu'un ?

© Pascal Tamburini

qui travaille avec tous les publics en différents endroits et espaces au gré des opportunités ou des désirs de ses membres.

#### Boniments

*«Concrètement, chacun peut se manifester pour s'inscrire auprès des services culturels de la Ville de Namur, et puis s'exprimer dans la discipline artistique de son choix»,* poursuit Werner Moron. «L'idée centrale de la manifestation se situe dans le fait que les habitants de Namur et de sa région vont exposer leur travail devant le public de Namur, de sa région et au-delà. Les voisins directs, les connaissances qui auraient vu l'œuvre de leurs voisins peuvent à leur tour, s'ils le souhaitent, passer du rôle de spectateur à celui d'acteur.» Et, profitant de la technique du bouche-à-oreille, des centaines d'enthousiastes sont déjà partis sur le sentier de l'art. Ils ont donc participé à des ateliers gratuits, encadrés par des artistes professionnels, dans l'objectif de créer. Et ce, dans des registres aussi divers que (très) variés, allant de la photographie jusqu'à la danse, en passant par le graphisme, le théâtre, la vidéo. Sans oublier des installations ou des performances.

On épingle par exemple des *battles* de danse et de boniments dont l'apothéose donnera lieu à des joutes joyeuses et endiablées sur la place du Grognon ce 10 mai, ou des créations théâtrales assurées par le collectif Karda, qui se déployeront elles aussi dans la ville. Tout ça sans compter des expériences de cinéma

#### Chacun est capable d'au moins une fulgurance créative.

participatif. Autant d'initiatives qui feront l'objet d'une large exposition déployée dans différents lieux namurois ce mois-ci (les informations détaillées se trouvent sur le site web des Indiens).

#### Fulgurance

Mais, au-delà de parer la ville de ses plus beaux atours, «Les Voisins sont des Indiens» sert aussi (et surtout) à deux autres choses: recréer un tissu social et aider chacun à prendre conscience de ses possibilités. Puisque l'objectif est d'abord que les voisins se parlent, que les uns poussent les autres à participer. Et puis, aussi, Werner Moron en est donc certain: un artiste sommeille en chacun de nous. «Tout le monde n'est pas destiné à vivre une carrière artistique au long cours, mais chacun est capable d'au moins une fulgurance créative. Même Herman Van Rompuy, le très sérieux président du Conseil européen, produit des haïkus. Si on est immergé dans un contexte particulier, si on est encadré dans la démarche, si on lâche ses inhibitions, si on fait confiance à son intuition, et si on en a le désir, oui, chacun peut produire quelque chose du domaine artistique. Qui dégagera un pouvoir symbolique, une pertinence. Et qui rendra les autres curieux.» Et, comme en matière d'art, la curiosité est le début de la sagesse. 



www.lesvoisins  
sontdesindiens.be

# Jean Giono: la lutte désarmée d'un poilu pacifiste

En cette année de commémoration du début de la Grande Guerre, les expositions, documentaires et autres formes d'expression culturelle rappelant batailles et faits guerriers sont légion. Et si l'on abordait cette période noire de l'histoire mondiale par l'autre camp –celui de l'antimilitarisme et de l'objection de conscience– en (re)lisant les «Écrits pacifistes» de Jean Giono, récemment republiés au format de poche ?<sup>1</sup>

Par Amélie Dogot  
Secrétaire de rédaction

*«À la guerre, j'ai peur, j'ai toujours peur, je tremble. Parce que c'est bête, parce que c'est inutile. Inutile pour moi.*

*Inutile pour le camarade qui est avec moi sur la ligne des tirailleurs. Inutile pour le camarade en face. Inutile pour le camarade qui est à côté du camarade en face dans la ligne des tirailleurs qui s'avancent vers moi. Inutile pour le fantassin, pour le cavalier, pour l'artilleur, pour l'aviateur, pour le soldat, le sergent, le lieutenant, le capitaine, le commandant [...]. Inutile pour tous ceux*

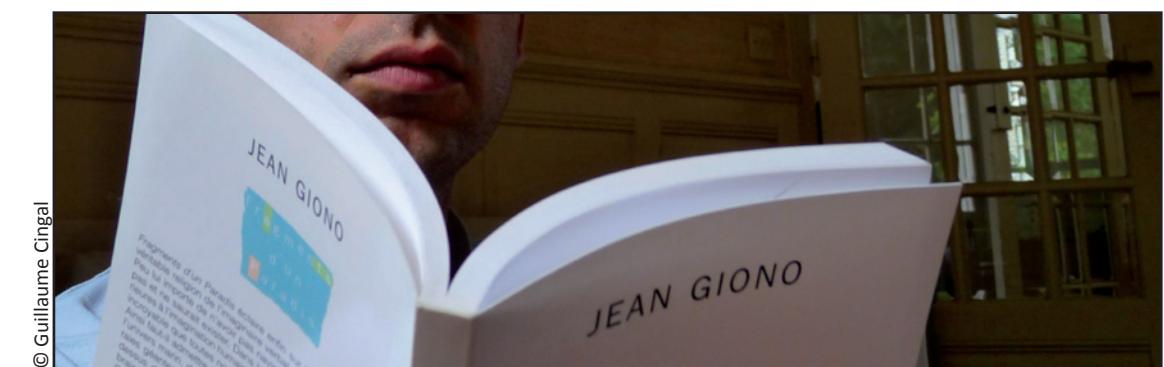
*qui sont sous la meule, pour la farine humaine. Utile pour qui alors?»<sup>2</sup>*

**«L'homme n'est pas la matière première de sa propre vie»**

En 1913, âgé d'à peine 18 ans, Jean Giono refuse d'entrer dans la société de préparation militaire qui rassemblait tous ses camarades. Deux ans plus tard, il part néanmoins pour le front, sans une once de patriotisme. «J'ai eu tort. Non pas de ne pas croire

<sup>1</sup> Jean Giono,  
*Écrits pacifistes*,  
Paris, Gallimard,  
2013, 204 pages,  
coll. «Folio».  
Prix: 6,80 euros.

<sup>2</sup> Loc. cit., p. 19.



© Guillaume Cingal

[à la patrie]. De partir. Je n'ai pas honte, mais, à bien considérer ce que je faisais, c'était une lâcheté. J'avais l'air d'accepter. Je n'avais pas le courage de dire: "Je ne pars pas à l'attaque." Je n'ai pas eu le courage de déserter. Je n'ai qu'une seule excuse: c'est que j'étais jeune», écrira-t-il en 1935. Giono ne croit pas que la guerre est un mal nécessaire à la paix. De 1915 à 1918, Verdun-Vaux, Noyon-Saint-Quentin, le Chemin des Dames, l'attaque de Pinon, Chevillon et Le Kemmel le traumatisent. Son meilleur ami Louis David et nombre de ses camarades de la première 6<sup>e</sup> compagnie, «cent et cent fois remplies», seront massacrés à ses côtés. Lui n'aura «que» les paupières brûlées par les gaz.

<sup>3</sup> Sylvie Giono, *Jean Giono à Manosque. Le Parais, la maison d'un rêveur*, Paris, Belin, 2012, p. 41.

<sup>4</sup> Jean Giono, «Certitude», dans *Le Monde*, 25 juillet 1935. Texte repris dans «Précisions», dans *Vivre libre II*, Paris, Bernard Grasset, 1939 et dans *Écrits pacifistes*, op. cit., p. 161.

<sup>5</sup> Compilation de l'article «Je ne peux pas oublier» paru en novembre 1934 dans la revue *Europe* et de quatre chapitres inédits du *Grand troupeau*.

<sup>6</sup> «Précisions», loc. cit.

<sup>7</sup> *Recherche de la pureté*, préface aux *Carnets de moleskine* de Lucien Jacques, Paris, Gallimard, 1939.

Il restera choqué par l'horreur, la barbarie, l'atrocité de ce qu'il a vécu, et il deviendra un «pacifiste absolu»<sup>3</sup> selon l'expression de sa fille Sylvie. Son œuvre littéraire sera marquée directement et symboliquement par les images et les souvenirs du front qu'il ne parvient pas à oublier, avec, notamment, les nouvelles *Ivan Ivanovitch Kossiakoff* (1925), *Le déserteur* (1966) et le roman *Le grand troupeau* (1931).

### L'écriture comme catharsis

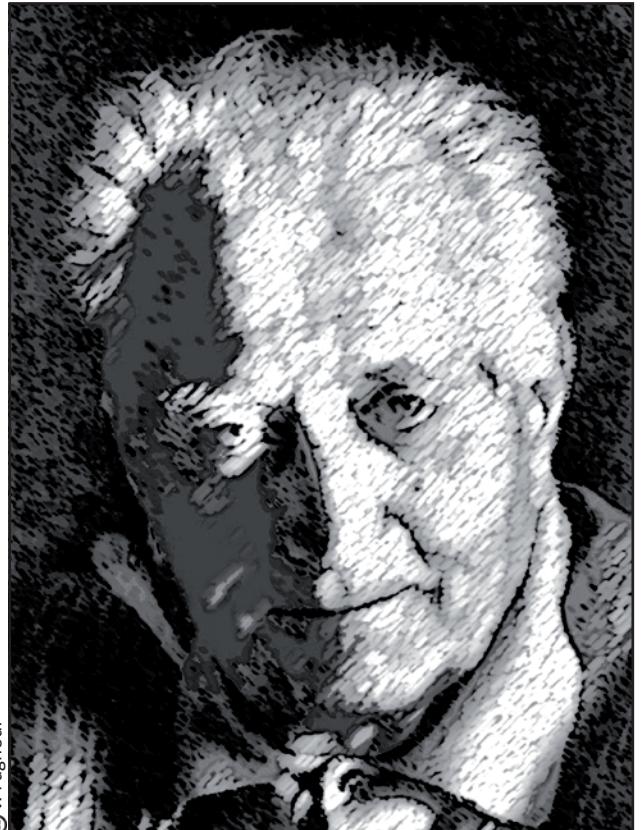
Pour l'ancien poilu qui n'a jamais tué personne (pendant quatre ans, il a combattu désarmé ou avec un fusil volontairement rendu hors d'usage), esquivé les éclats d'obus et les tirs d'artillerie, pataugé dans la boue croupissante des trous servant d'abris au milieu des cadavres, une certitude: «Si j'ai obéi pour la première fois, j'avais des excuses. Si j'obéissais à l'ordre d'une nouvelle guerre –n'importe laquelle– je serai à jamais déshonoré devant les générations futures [...]. Pendant la guerre de 1914, on me disait que je me battais pour l'établissement de la paix définitive dans le monde. On me disait: "Tu te bats pour que tes enfants ne soient plus jamais soldats." Non. C'est maintenant que je me bats pour ça [...]. Je ne suis pas un immobile défenseur de la paix. Je suis un cruel défenseur de la paix. Je ne veux plus servir de matière première au gouvernement. Et je dis que tout gouvernement qui a besoin de la mort des hommes comme matière première pour gouverner est l'ennemi du peuple, des ouvriers, des artisans, des paysans,

des montagnards, des marins, des pêcheurs, des beaux vivants dont seul le monde est fait. De ceux que le soleil de 5 heures du matin éclaire au travail. Que ceux-là se dressent et résistent. Je me dresse et je résiste.»<sup>4</sup>

### Le réveil de la Bête immonde

Les prémisses d'une nouvelle guerre se manifestent bientôt et la mobilisation générale des troupes est ordonnée en France dès septembre 1938. En marge de l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires depuis 1934, il publie *Refus d'obéissance*<sup>5</sup> et cinq ans plus tard, «Précisions»<sup>6</sup> et *Recherche de la pureté*<sup>7</sup>, dernier texte qu'il consacre au pacifisme avant son arrestation en septembre 1939. Ces *Écrits pacifistes* allient récit narratif et articles compilés et commentés; Giono y décrit avec le style empreint de lyrisme de ses débuts —«la première manière»— les scènes guerrières qu'il a vécues, distanciant par la beauté de l'écriture l'atrocité des faits relatés. Pamphlétaire virulent, il s'adresse directement au prolétariat qu'il souhaite être «l'ensemble des hommes qui refusent toutes les guerres», aux petites gens, aux jeunes à qui l'on tente de faire croire qu'il faut se battre et se sacrifier pour les générations futures, que c'est nécessaire et inévitable.

À l'époque où Giono noircit ces pages, nourri par le traumatisme et la volonté farouche et militante qu'une telle boucherie ne se reproduise plus jamais, le répit accordé par les accords de Munich est de courte durée et l'espoir d'un «désar-



Portrait de Jean Giono, craie et fusain.

mément universel» qu'il préconise par télégramme au président Daladier s'amenuise. Jusqu'à mourir. La Grande Guerre est déclarée.

Le témoignage de Jean Giono et ses appels répétés à l'objection de conscience n'auront pas l'effet escompté... La désillusion ne l'empêchera pas de continuer à œuvrer en faveur du pacifisme: en 1958, il comptera parmi les premiers membres du Comité de secours aux objecteurs de conscience fondé par le militant anarchiste Louis Lecoin, aux côtés d'Albert Camus et Jean Cocteau. ♦

## Jean Giono Écrits pacifistes



# Iphigénie, Tolstoï et Poutine

Par Xavier De Schutter  
Philosophe

Il y a plus de deux mille ans, la Riviera de Crimée (la Tauride) était peuplée de Grecs qui l'avaient baptisée «pays du Taureau» car elle se trouvait près du Bosphore, c'est-à-dire du «passage de la Vache». À en croire l'étymologie, tout cela pourrait être une histoire de bovin, mais ce fut à l'origine plutôt une histoire de biche, celle d'Artémis. Souvenez-vous: la déesse avait d'abord exigé que la jeune Iphigénie fût sacrifiée sur ses autels avant de permettre aux Grecs de s'en aller guerroyer à Troie. Puis, se ravisant, l'Olympienne eut pitié de la vierge. Par un classique *deus ex machina*, elle lui substitua une biche sur le bûcher sacrificiel. Quant à Iphigénie, elle fut emmenée en Tauride pour y servir la déesse dont le culte exigeait qu'on lui immolât des victimes humaines: la Tauride sacrifiait tous les malheureux naufragés que les flots du Pont-Euxin rejetaient sur ses rives inhospitalières.

Tolstoï lui aussi témoigna des atrocités commises sur ces rives. Dans ses *Récits de Sébastopol*, le grand Léon peignait avec le réalisme d'un reporter les horreurs de la guerre de Crimée à laquelle il avait participé. Qui se souvient encore de cette guerre survenue entre 1853 et 1856? Accrochez-vous: moines catholiques et orthodoxes se disputaient alors la détention des clés des lieux saints de Palestine. Napoléon III, le Petit, cherchant à obtenir le soutien des catholiques français, fit pression sur le sultan de Constantinople, maître de la Palestine, pour qu'il remette aux catholiques les clés du sanctuaire de Bethléem. Ce soutien venu de Paris

déplut à Moscou. Tiens, Moscou? L'opposition vint en effet du tsar Nicolas II qui détestait Napoléon III, héritier de l'Ogre abattu à Waterloo. La Russie prit évidemment la défense des orthodoxes. En réalité, elle visait le contrôle des détroits turcs menant aux mers chaudes. Pour cela, il lui fallait la Crimée. L'Angleterre, jalouse de ses voies maritimes menant aux Indes, vit d'un mauvais œil l'éventuelle implantation russe en Méditerranée. Le conflit éclata en 1853. La Russie envahit la Turquie, comme en 2014 la Crimée. La France et l'Angleterre s'unirent pour sauver «l'homme malade»: l'Empire ottoman en déclin. Les Alliés attaquèrent Sébastopol. Le port étant bien défendu, le siège se prolongea plus que prévu. Le terrible hiver 1854-1855 fut un cauchemar de choléra, de dysenterie, de crasse, de froid, de tempêtes, de faim et de soif. Digne des tranchées de 1914-1918! «*Les tranchées sont devenues des canaux*», écrivait un correspondant de guerre anglais qui envoyait ses articles au *Times* par télégraphe. Les soldats manquaient de tout, à commencer par les soins les plus élémentaires. Florence Nightingale se fit infirmière et ange des champs de bataille. Elle amputa sans anesthésie et dirigea un hôpital où, faute de lits, les blessés gisaient à terre, dans les couloirs ou les cuisines... Sébastopol tomba enfin et la paix fut signée à Paris. Toute ressemblance entre faits anciens et actualités est le fruit du hasard, mais quand même: où la paix sera-t-elle signée cette fois? Après quel sacrifice humain? Quelle boucherie?

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. Tielemans

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

## Funérailles Wyns

Transferts,  
Funérailles, Crémations,  
Assurances décès,  
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60  
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89  
1000 Bruxelles  
(près de St Pierre & Bordet)

Contact : Dominique Peeren



SOCIETE BELGE  
POUR LA  
CREMATION

Association sans but lucratif  
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,  
nous défendons la dignité de l'idéal  
crématiste. Faites-vous membre  
Assistance, complète  
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE  
SUR DEMANDE ET SANS  
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1  
1000 Bruxelles  
02 513 03 96

# Annonces

Musique, ciné, livres, conférences... les bonnes énergies



**dossier**  
LES INITIATIVES CITOYENNES

**Éduquer n°105 vient de paraître.**

Depuis la crise de 2008, autour de nous en Belgique et en Europe, des initiatives citoyennes voient le jour et se font connaître. Leurs actions soulèvent, avec différents niveaux d'implication politique, une série d'enjeux sociaux dont la prise de conscience se généralise, tels que la transition écologique, le renforcement du lien social, ou le développement d'une économie plus solidaire. Quelle est la portée de ces actions, et quelles sont les conditions de leur réussite pour une transformation sociale ? Comment les associations, notamment les organisations culturelles et d'éducation permanente, peuvent-elles les aider à défendre les modèles alternatifs qu'elles proposent ?

**Pour nous contacter :**  
*Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl  
Rue de la fontaine, 2 – 1000 Bruxelles  
02/511.25.87 - [eduquer@ligue-enseignement.be](mailto:eduquer@ligue-enseignement.be)  
[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)*

## ESPACE de Libertés

### Éditrice responsable :

Éliane Deproost

### Rédacteur en chef :

Yves Kengen

### Secrétaire de rédaction :

Amélie Dogot

### Production :

Fabienne Sergoynne

### Dessins :

Stéphanie Pareit

### Graphisme :

YEBOgraphics

### Imprimeur :

Kliemo

### Fondateur :

Jean Schouters

### Abonnement

10 numéros

Belgique : 20€, Étranger : 32€  
par virement au compte du CAL :  
IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01

E-mail : [espace@laicite.net](mailto:espace@laicite.net)

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique -

Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la

Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



 **La Pensée et les Hommes**




**À la télévision**

MARDI 6 MAI	LUNDI 12 MAI
Fin de soirée 18h55	sur la TROIS

DIMANCHE 11 MAI	SAMEDI 17 MAI
9h20	10h30
sur la UNE	sur la UNE

MERCREDI 21 MAI	18h55
sur la TROIS	

MARDI 20 MAI	LUNDI 26 MAI
Fin de soirée 18h55	18h55
sur la UNE	sur la TROIS

DIMANCHE 25 MAI	SAMEDI 31 MAI
9h20	10h30
sur la UNE	sur la UNE

MERCREDI 4 JUIN	18h55
sur la TROIS	

**Aspects de la poésie contemporaine**  
Pour inviter à lire les poètes d'aujourd'hui  
Yves Namur, Gabriel Ringlet et Jacques Lemaire

**Qu'est-ce que la philosophie ?**  
Portraits intellectuels de quelques grands philosophes  
Jean C. Baudet et Jacques Lemaire

**Cours dits « philosophiques », un changement annoncé**  
Les cours de religions et de morale ne répondent plus vraiment aux réalités de notre époque ni aux objectifs de l'école.  
Avec notamment Benoît Van der Meerschen, Bernadette Rasquin, Pascal Chardome et Hugues Dumont  
Une production CAL/CLAV

